

Bulletin de la Société Herpétologique de France

3^e trimestre 2006

N° 119



ISBN 0754-9962

Bull. Soc. Herp. Fr. (2006) 119

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE

3^e trimestre 2006

N° 119

SOMMAIRE

- ***Atractaspis microlepidota*, *A. micropholis* et *A. watsoni* en Afrique occidentale et centrale**
Jean-François TRAPE, Youssouph MANÉ et Ivan INEICH5-16
- **Régime alimentaire d'une population d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus* Böttger, 1879 (Reptilia Lacertidae) de la côte sud du Liban**
May LAHOUD HOKAYEM, Souad HRAOUI-BLOQUET, Riyad SADEK et Jessy HAKIM SAADE17-25
- **Le genre *Dasypeltis* Wagler (Serpentes : Colubridae) en Afrique de l'Ouest : description de trois espèces et d'une sous-espèce nouvelles**
Jean-François TRAPE et Youssouph MANÉ27-56

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE
DE FRANCE**

3rd quarter 2006

No 119

CONTENTS

- **Atractaspis microlepidota, A. micropholis and A. watsoni in West and Central Africa**
Jean-François TRAPE, Youssouph MANÉ and Ivan INEICH5-16
- **The diet of a population of *Acanthodactylus schreiberi syriacus* Böttger, 1979 (Reptilia Lacertidae) on the beach in southern of Lebanon**
May LAHOUD HOKAYEM, Souad HRAOUI-BLOQUET, Riyad SADEK and Jessy HAKIM SAADE17-25
- **The genus *Dasypeltis* Wagler (Serpentes : Colubridae) in West Africa: description of three new species and one new subspecies**
Jean-François TRAPE and Youssouph MANÉ27-56

Bulletin de la Société Herpétologique de France

3^e trimestre 2006

N° 119



ISBN 0754-9962

Bull. Soc. Herp. Fr. (2006) 119

***Atractaspis microlepidota*, *A. micropholis* et *A. watsoni* en Afrique occidentale et centrale**

par

Jean-François TRAPE^(*)(1), Youssouph MANÉ⁽¹⁾ et Ivan INEICH⁽²⁾

⁽¹⁾Laboratoire de Paludologie et Zoologie médicale, UR 77
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
Centre de Dakar, BP 1386, Dakar, Sénégal

⁽²⁾Département Systématique et Évolution
USM 602, Case courrier 30
Muséum national d'Histoire naturelle
25 rue Cuvier, 75005 Paris, France

^(*)Correspondance: IRD, B.P. 1386, Dakar, Sénégal
Tél: + 221 849 35 35 - Fax: +221 832 43 07 - E-mail: trape@ird.sn

Résumé - *Atractaspis watsoni* Boulenger, 1908, longtemps placé dans la synonymie de *A. microlepidota* Günther, 1866, est rétabli en tant qu'espèce distincte sur la base de l'examen d'un important matériel récent. Sa distribution s'étend en zone de savane soudano-sahélienne depuis la Mauritanie jusqu'au Soudan. La répartition de *A. microlepidota* en Afrique est restreinte à la Sénégambie et à la Mauritanie tandis que *A. micropholis* Günther, 1872 est distribué du Sénégal au Nigeria.

Mots-clés : Serpents, Atractaspididae, Afrique, Répartition géographique, *Atractaspis watsoni*, *Atractaspis microlepidota*, *Atractaspis micropholis*.

Summary - *Atractaspis microlepidota*, *A. micropholis* and *A. watsoni* in West and Central Africa. *Atractaspis watsoni* Boulenger, 1908, long considered to be a synonym of *A. microlepidota* Günther, 1866, is revived as a distinct species on the basis of the examination of important recent materials. It is distributed from Mauritania to Sudan in the Sudano-Sahelian savannah. The range of *A. microlepidota* in Africa is restricted to Senegambia and Mauritania whereas that of *A. micropholis* Günther, 1872 is distributed from Senegal to Nigeria.

Key-words: Snakes, Atractaspididae, Africa, Geographical distribution, *Atractaspis watsoni*, *Atractaspis microlepidota*, *Atractaspis micropholis*.

I. INTRODUCTION

Depuis la révision du genre *Atractaspis* par Laurent (1950), la présence de deux temporales antérieures au lieu d'une seule grande temporale antérieure et de six à sept labiales supé-

rieures au lieu de cinq a régulièrement été utilisée dans la littérature pour définir une série de taxons dont la position systématique est restée particulièrement confuse. Quatre de ces taxons concernent l'Afrique occidentale et centrale : *A. microlepidota* Günther, 1866, *A. micropholis* Günther, 1872, *A. watsoni* Boulenger, 1908 et *A. nigra* Pellegrin, 1909. Angel (1932) reconnaissait deux espèces en Afrique de l'Ouest : *A. watsoni* et *A. micropholis*. Laurent (1950) a placé *A. watsoni* dans la synonymie de *A. micropholis* et a considéré ce dernier comme une sous-espèce occidentale de *A. microlepidota*. Au Burkina Faso, Roman (1973) a montré la présence de deux formes différentes par le nombre de dorsales qu'il a rattachées respectivement à *A. microlepidota microlepidota* et à *A. microlepidota micropholis*. Villiers (1975) a suivi Laurent (1950) tout en distinguant en Afrique de l'Ouest une forme *micropholis* et une forme *watsoni* au sein de la sous-espèce *A. microlepidota micropholis*. Hughes (1983) a reconnu deux espèces en Afrique occidentale et centrale : *A. micropholis* et *A. microlepidota*, mais sans justifier sa position ni indiquer les caractères distinctifs entre ces deux espèces. Spawls & Branch (1995) n'ont pas reconnu *A. micropholis* tandis que David & Ineich (1999) ont suivi Hughes (1983). Trape & Mané (2000) ont montré que *A. micropholis* et *A. microlepidota* étaient sympatriques au Sénégal et ont détaillé les caractères distinctifs de ces deux espèces. Ce dernier travail nous a conduit à entreprendre de nouvelles collectes et à revoir le matériel disponible pour d'autres pays d'Afrique. Nous présentons ici les résultats de ces recherches qui nous permettent de reconnaître la présence de trois espèces en Afrique occidentale et centrale en rétablissant *Atractaspis watsoni* au côté de *A. micropholis* et de *A. microlepidota*.

II. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Nous avons examiné l'ensemble des spécimens du groupe *A. microlepidota* - *A. micropholis* conservés dans les collections de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, anciennement ORSTOM) à Dakar, de l'Institut fondamental d'Afrique Noire (IFAN) à Dakar, du Centre national de la Recherche scientifique et Technologique (CNRST) à Ouagadougou et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) à Paris. Nous avons également examiné une série de spécimens d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est et de la péninsule arabique conservés au National History Museum (BMNH) à Londres, dont notamment les types de *A. micropholis*, *A. watsoni* et *A. microlepidota*.

Les écailles ventrales ont été comptées depuis la première écaille plus large que longue en arrière des gulaires jusqu'à l'écaille qui précède celle qui recouvre l'orifice cloacal. Les écailles sous-caudales ont été comptées à partir de la première écaille en arrière de l'orifice cloacal en excluant la petite écaille simple et effilée qui est située à l'extrémité de la queue. Le sexe a été déterminé après dissection de la base de queue.

III. RÉSULTATS

A. *Atractaspis microlepidota* Günther, 1866

Atractaspis microlepidota Günther, 1866, *Ann. Mag. Nat. Hist.*, 3(18): 29, pl.7: fig. c.

Localité-type

“Probably a West African species”.

Répartition

Sénégal, Mauritanie.

Spécimens examinés

Sénégal : IRD S-63 (Keur Moussa) ; IRD S-346 (Bandia) ; IRD S-1444, S-1491 (Dielmo) ; IRD S-416, S-419, S-1270, S-1271, S-1272, S-1538 (Keur Lahim Fatim) ; IRD S-6288 (Yène) ; IRD S-6313 (Dakar) ; IFAN 54-4-18 (Dakar) ; MNHN 1964.151 (Sebikhotane) ; MNHN 1993.3473, 1993.3491, 1993.3492 (Dielmo) ; **Mauritanie** : MNHN 1912.456 (Région du Guidimaka) ; (?) **Afrique de l'Ouest** : BMNH 1946-1-18-6 (Holotype par monotypie de *A. microlepidota*).

Identification

Cinq gulaires en contact avec les mentonnières. Troisième et quatrième labiales supérieures en contact avec l'œil. 29 ou 31 rangs dorsaux, 198 à 218 ventrales, 21 à 26 sous-caudales. Coloration dorsale noirâtre. Le rapport de la longueur de la frontale sur la longueur de la jonction médiane des deux pariétales (LF/LP) varie de 3,2 à 4,2 (moyenne: 3,7).

Description

Dix-huit spécimens, dont sept mâles et onze femelles. Le plus grand spécimen est une femelle de 670 mm de longueur totale. Les dorsales sont disposées sur 31 rangs (quatorze spécimens) ou 29 rangs (quatre spécimens, dont deux mâles et deux femelles). Le nombre de ventrales varie de 198 à 203 chez les mâles (moyenne: 200,6) et de 205 à 218 chez les femelles (moyenne: 210,6). L'anale est entière. Les sous-caudales sont entières ou partiellement divisées (9 spécimens sur 18 avec une à quinze sous-caudales divisées) et leur nombre varie de 24 à 26 chez les mâles et de 21 à 24 chez les femelles. Le nombre de labiales supérieures est de six (cinq d'un côté de la tête chez un spécimen), la troisième et la quatrième bordant l'œil. Le nombre de gulaire en contact avec les mentonnières est constamment de cinq. Le rapport de la longueur de la frontale sur la longueur de la jonction médiane des deux pariétales (LF/LP) varie de 3,2 à 4,2 (moyenne: 3,7 pour l'ensemble des spécimens, 3,6 chez les mâles et 3,7 chez les femelles). La coloration dorsale est noirâtre. La face ventrale est plus claire. Les labiales inférieures sont blanchâtres. La forme du museau est arrondie.

Remarques

Le type de *A. microlepidota* (BMNH 1946-1-18-6) est un mâle qui présente 29 rangées dorsales, 210 ventrales (Dowling: 208) et 26 sous-caudales simples. Le nombre de labiales supérieures est de six, la troisième et la quatrième bordant l'œil (contact net des deux côtés). Le nombre de gulaire en contact avec les mentonnières est de cinq. Le rapport LF/LP est de 3,5.

B. *Atractaspis micropholis* Günther, 1872

Atractaspis micropholis Günther, 1872, *Ann. Mag. Nat. Hist.*, 9(4): 36, pl. 3: fig.e.

Localité-type

"Africa", probablement Nord Nigeria.

Répartition

Sénégal, Burkina Faso, Niger, Nigeria.

Spécimens examinés

Sénégal : IRD S-65 (Keur Moussa) ; IRD S-345 (Saboya) ; IRD S-347 (Ouakam) ; IRD S-391 (Bandia) ; IRD S-417, S-418, S-1043, S-1047, S-1104, S-1269, S-1273, S-1276, S-1719, S-6310 (Keur Lahim Fatim) ; S-440, S-4125, S-4883 (Dielmo) ; IRD S-507 (Keur Ayip Ka) ; IRD S-611, S-665, S-2289, S-2293, S-5210, S-5225 (Keur Bakar Mané) ; IRD S-847, S-848, S-2262, S-2263, S-2272, S-6269 (Keur Seny Gueye) ; IRD S-1017, S-1018, S-1019, S-1020, S-1021 (Keur Gadie) ; IRD S-1344, S-1348 (Keur Santhiou) ; IRD S-3278 (Tambacounda) ; IRD S-3401 (Sénégal) ; IRD S-3616 (Podom) ; IRD S-3811 (Kotiokh) ; IRD S-3843 (Makakoulibantan) ; IRD S-4539 (Mamakono) ; IRD S-4744, S-5855 (Guénoto) ; IRD S-4872 (Thialé) ; IRD S-5588, S-5877, S-5901, S-5902, S-6297 (Médina Djikoye) ; IRD S-6091 (Keur Momat Souna) ; IRD S-6312 (Ngayène) ; IRD S-7301 (Mbakhana) ; IFAN 46-2-33 (Thiaroye) ; IFAN 47-1-31 (Mbaw) ; IFAN 48-4-30 (Thiès) ; IFAN 51-8-31 (Hann) ; IFAN 54-4-19 (Dakar) ; IFAN 54-4-11, 54-4-20 (Ouakam) ; IFAN 55-6-24 (Youmbel) ; IFAN 69-1-29 (Mermoz Dakar) ; IFAN 69-1-32 (Sénégal) ; MNHN A-860 (Ndamé) ; MNHN 1895.471 (Sénégal) ; **Mali** : IRD ML-1923 (Niamou) ; **Burkina Faso** : CNRST HV-4197 (Bomborokuy) ; **Niger** : IRD N-5 (Kusa, près Guidimouni) ; IRD N-34 (Saboulayi, près Aguié) ; MNHN 1994.7336 (Maradi, Bagardi de Sumarana) ; (?) **Nigeria** : BMNH 1946-1-18-7 (Holotype par monotypie de *A. micropholis*).

Autres spécimens

Nigeria : BMNH 1911-12-5-9 (Sokoto) ; BMNH 1938-3-1-167 (Gadau).

Identification

Sept gulaires en contact avec les mentonnières. Troisième et quatrième labiales supérieures en contact avec l'œil. 25 ou 27 rangs dorsaux, 211 à 237 ventrales, 26 à 32 sous-caudales. Coloration dorsale brunâtre.

Description

Soixante-treize spécimens, dont trente-neuf mâles, trente femelles, un juvénile et quatre spécimens mutilés. Le plus grand spécimen est un mâle de 913 mm de longueur totale. Les dorsales sont disposées sur 25 rangs (cinquante-quatre spécimens, dont trente-deux mâles) ou 27 rangs (dix-sept spécimens, dont sept mâles). Le nombre de ventrales varie de 211 à 223

chez les trente-cinq mâles du Sénégal (moyenne: 216,9) et de 217 à 227 chez les vingt-neuf femelles du Sénégal (moyenne: 223,1). Il est respectivement de 221 et 237 chez deux mâles du Niger et de 227 chez une femelle du Burkina Faso. L'anale est entière. Les sous-caudales sont entières en totalité chez cinquante-trois spécimens et partiellement divisées chez seize spécimens (une à neuf écailles sont divisées). Leur nombre varie de 27 à 32 chez les trente-trois mâles du Sénégal à queue intacte (moyenne 30,3) et de 26 à 29 chez les vingt-neuf femelles du Sénégal (moyenne: 27,7). Il est respectivement de 29 et 31 chez deux mâles du Niger et 30 chez une femelle du Burkina Faso. Le nombre de labiales supérieures est de six, la troisième et la quatrième bordant l'œil (la quatrième seulement d'un côté de la tête chez un spécimen du Niger). Le nombre de gulaires en contact avec les mentonnières est de sept (huit chez un spécimen). La coloration dorsale est brunâtre. La face ventrale est plus claire. Le museau est pointu.

Remarques

Le type de *A. micropholis* (BMNH 1946-1-18-7, anciennement 65.7.28-5) est un mâle qui présente 25 rangées dorsales, 218 ventrales (Dowling : 216) et 28 sous-caudales simples. Le nombre de labiales supérieures est de six, la troisième et la quatrième bordant l'œil (contact net des deux côtés). Le nombre de gulaires en contact avec les mentonnières est de sept. Les deux spécimens non examinés du Nigeria conservés au National History Museum de Londres présentent également 7 gulaires en contact avec les mentonnières (C. J. McCarthy, communication personnelle).

C. *Atractaspis watsoni* Boulenger, 1908

Atractaspis watsoni Boulenger, 1908, *Ann. Mag. Nat. Hist.*, 2(8): 94.

Atractaspis nigra Pellegrin, 1909, *Bull. Mus. Natl. Hist. Nat.*, 15: 414.

Localité-type

Sokoto (Nigeria).

Répartition

Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Soudan.

Spécimens examinés

Mauritanie : MNHN 1912.454, 1912.455 (région du Guidimaka) ; **Mali** : IRD ML-126, ML-128 (Topokhoné, près Yélimané) ; MNHN 8165 (Diafarabé) ; MNHN 1932.20 (Bandiaga, Monts du Hombori) ; MNHN 1932.168 (Douentza) ; **Burkina Faso** : MNHN 1965.57, 1965.73, 1965.76, 1965.80 (Garango) ; CNRST HV-854 (Manga) ; CNRST HV-1050, HV-1170 (Bam) ; CNRST HV-1352 (Gorom Gorom) ; CNRST HV-1473 (Tangouri) ; CNRST HV-1916 (Mogdeto) ; CNRST HV-3249 (Bousse) ; CNRST HV-3558, HV-3559 (Bamborokeny) ; CNRST HV-3581, HV-4041 (Sebba) ; CNRST HV-3845, HV-3846 (Piéla) ; CNRST HV-4146 (Nasseré) ; CNRST HV-5668, HV-5789, HV-5790 (Mahadaga) ; **Niger** : IRD N-297, N-298, N-299 (Karosofoua, près Guidan Roumji) ; MNHN 1909.122 (Birnin-Konni, Type de *A. nigra*) ; MNHN 1916.310 (Ader de Tahoua) ; **Nigeria** : BMNH 1946-1-18.5 (Sokoto, Holotype par monotypie de *A. watsoni*) ; Cameroun : MNHN 1999.8459, 1999.8460, 2003.2967, 2003.2973 (Garoua) ; MNHN 2003.2931, 2003.2933, 2003.2968 (Fotokol) ; MNHN 2003.2932 (Maltam) ; MNHN 2003.2972 (Logone-Birni) ; MNHN 2003.2935-2937 (Maroua) ; MNHN 2003.2934 (Ngaouyanga) ; MNHN 2003.2943 (Ngaoundéré) ; MNHN 2003.2944 (Kousseri) ; MNHN 2003.2969, 2003.2970 (Maltam) ; MNHN 2003.2941-2942 (Bacheo) ; MNHN 2003.2939-2940 (Zigué) ; MNHN 2003.2938, 2003.2945-2946, 2003.2966, 2003.2971 (Djiddel) ; **Tchad** : MNHN 1956-23 (Mayo Kebbi), 1978-1906, 1978-1909 (Ndjaména), 1978-1908, 1978-1909A (Maillao), 1978-1905, 1978-1907 (Tchad) ; **Centrafrique** : MNHN 1994-3222, 1996.6405 (Birao) ; **Soudan** : BMNH 1978-384 (Juba).

Autre spécimen

Mauritanie : BMNH 1913.5.9.74 (Trarza Country).

Identification

Cinq gulaires en contact avec les mentonnières. Quatrième labiale supérieure habituellement seule en contact avec l'œil ; si la troisième labiale supérieure touche également l'œil, ce contact est étroit ou ponctuel. 27 à 31 rangs dorsaux (rarement 27, sauf au Burkina Faso), 213 à 242 ventrales, 21 à 30 sous-caudales. Coloration dorsale noirâtre. Le rapport de la longueur de la frontale sur la longueur de la jonction médiane des deux pariétales (LF/LP) varie de 2,1 à 3,5 (moyenne: 2,8).

Description

Soixante-dix spécimens, dont quarante-deux mâles, vingt-deux femelles et six spécimens mutilés. Le plus grand spécimen est un mâle de 716 mm de longueur totale. Les dorsales sont disposées sur 27 rangs (quatorze spécimens, dont un du Niger, deux du Mali et onze du Burkina Faso), 29 rangs (trente-cinq spécimens, dont deux de Mauritanie, quatre du Mali, trois du Niger, un du Nigeria, cinq du Burkina Faso, seize du Cameroun, cinq du Tchad et un de Centrafrique) ou 31 rangs (huit du Cameroun, deux du Tchad, un de Centrafrique et un du Soudan). Le nombre de dorsales est en moyenne plus faible chez les mâles (28,6) que chez les femelles (29,4). Le nombre de ventrales varie de 213 à 231 chez les mâles (moyenne: 223,6) et de 220 à 242 chez les femelles (moyenne: 233,0). Dans les deux sexes, le nombre moyen de ventrales est plus élevé en Afrique centrale (221-226,6-231 chez les mâles, 232-236,9-242 chez les femelles) qu'en Afrique de l'Ouest (213-220,5-231 chez les mâles, 220-226,5-238 chez les femelles). L'anale est entière. Les sous-caudales sont entières en totalité chez environ la moitié des spécimens examinés. Chez les autres, de une à huit sous-caudales sont divisées, le plus souvent seulement la première. Leur nombre varie de 24 à 30 chez les mâles (moyenne 26,8) et de 21 à 25 chez les femelles (moyenne: 23,0). Dans les deux sexes, le nombre moyen de sous-caudales est plus élevé en Afrique centrale (25-27,2-30 chez les mâles, 22-23,2-25 chez les femelles) qu'en Afrique de l'Ouest (24-26,4-28 chez les mâles, 21-22,8-24 chez les femelles). Le nombre de labiales supérieures est de six. La quatrième labiale supérieure est la seule à border l'œil des deux côtés de la tête chez 43 spécimens (deux de Mauritanie, trois du Mali, sept du Burkina Faso, deux du Niger, un du Nigeria, vingt-et-un du Cameroun, quatre du Tchad, deux de Centrafrique, un du Soudan). Chez dix-huit spécimens (un du Mali, huit du Burkina, un du Niger, trois du Cameroun et un du Tchad) la troisième et la quatrième labiale supérieure bordent l'œil des deux côtés de la tête, mais ce contact est seulement ponctuel chez quatorze d'entre-eux. Enfin, neuf spécimens (deux du Mali, deux du Burkina Faso, un du Niger, deux du Cameroun et deux du Tchad) présentent une formule mixte, la quatrième labiale supérieure bordant seule l'œil d'un côté de la tête, la troisième et la quatrième bordant l'œil de l'autre côté. Le nombre de gulaires en contact avec les mentonnières est de cinq (quatre dans un cas et six dans un autre cas chez deux spécimens du Tchad). Le rapport de la longueur de la frontale sur la longueur de la jonction médiane des deux pariétales (LF/LP) varie de 2,1 à 3,5 (moyenne: 2,8 pour l'ensemble des spécimens, 2,8 chez les mâles et 2,9 chez les

femelles). La coloration dorsale est noirâtre. Nous considérons que *Atractaspis nigra* est synonyme de cette espèce.

Remarques

Le type de *A. watsoni* (BMNH 1946-1-18-5) est un mâle qui présente 29 rangées dorsales et 225 ventrales (Dowling : 221). Le nombre de sous-caudales est de 29, la deuxième et les sept dernières divisées. Le nombre de labiales supérieures est de six, la quatrième seule bordant l'œil. Le nombre de gulaire en contact avec les mentonnières est de cinq. Le rapport LF/LP est de 2,5. Le spécimen non examiné du Trarza Country (Mauritanie) conservé au Natural History Museum est une femelle qui présente 31 rangées dorsales, 223 ventrales (Dowling : 221), 24 sous-caudales, 5 gulaire en contact avec les mentonnières, 6(4) et 6(3,4) labiales supérieures (3° LS en contact ponctuel du côté droit) et un rapport LF/LP de 2,9 (C. J. McCarthy, communication personnelle).

IV. DISCUSSION

L'examen de 161 *Atractaspis* du groupe *microlepidota* provenant d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale permet de reconnaître l'existence de trois espèces : *A. micropholis*, *A. microlepidota* et *A. watsoni* (tableau 1). Les deux premières, qui sont communes et sympatriques dans l'ouest du Sénégal, sont facilement distinguables par une série de caractères, en premier lieu la présence constante de sept gulaire en contact avec les mentonnières chez *A. micropholis*, au lieu de cinq seulement chez *A. microlepidota*. Le nombre de rangs dorsaux, le nombre de sous-caudales, la forme du museau et la coloration de l'animal vivant permettent également de distinguer ces deux espèces.

Si *A. micropholis* est facile à identifier, la distinction est plus délicate entre *A. microlepidota* et *A. watsoni*. Il existe néanmoins une série d'arguments pour séparer ces deux espèces : (a) les valeurs du nombre de ventrales des spécimens du Sénégal et de Mauritanie semblent trop faibles pour s'inscrire dans un éventuel cline est-ouest au sein d'une même espèce ; (b) le critère du contact unique de la 4^e labiale supérieure avec l'œil chez *A. watsoni*, au lieu du double contact des 3^e et 4^e labiales supérieures chez *A. microlepidota*, semble solide (aucune exception chez *A. microlepidota*, exceptions rares chez *A. watsoni* – sauf au Burkina Faso – et contact seulement ponctuel ou étroit de la 3^e labiale supérieure en cas d'exception) ;

(c) les différences de forme des écailles du dessus de la tête sont clairement mises en évidence par la mesure du rapport LF/LP qui est très différent entre *A. watsoni* et *A. microlepidota* (tableau 1) ; (d) ces trois critères précédents, de nature bien différente chacun, évoquent une différence de niveau spécifique et non simplement subsppécifique entre *A. microlepidota* et *A. watsoni*.

L'examen des types de *A. micropholis*, *A. microlepidota* et *A. watsoni* montre qu'il existe des noms disponibles qui s'appliquent bien aux séries étudiées. Le type de *A. micropholis*, pour lequel aucune indication de localité n'était mentionnée sur le registre d'entrée du British Museum ni sur le catalogue de Boulenger, a été ré-enregistré en 1946 avec pour indication de provenance "Northern Nigeria" sans qu'il soit actuellement possible de savoir sur quels éléments nouveaux cette addition a été fondée (C. J. McCarthy, communication personnelle). Dans la description du type, Günther indiquait pourtant "It is not known from which part of Africa it was obtained".

Tableau 1 : Principaux caractères distinctifs entre *Atractaspis micropholis*, *A. microlepidota* et *A. watsoni*.

Table 1: Main distinctive characteristics between *Atractaspis micropholis*, *A. microlepidota* and *A. watsoni*.

	<i>A. micropholis</i>	<i>A. microlepidota</i>	<i>A. watsoni</i>
Gulaires en contact avec les mentonnières	7	5	5
Labiales supérieures en contact avec l'œil	3-4	3-4	(3-4)
Dorsales	25-27	29-31	27-31
Ventrales	211-237 (σ 211-237; ♀ 217-227)	198-218 (σ 198-210; ♀ 205-218)	213-242 (σ 213-231; ♀ 220-242)
Sous-caudales	26-32 (σ 27-32; ♀ 26-30)	21-26 (σ 24-26; ♀ 21-24)	21-30 (σ 24-30; ♀ 21-25)
Coloration dorsale	Brunâtre	Noirâtre	Noirâtre
Rapport contact frontales/pariétales	-	3,2-4,2	2,1-3,5

La provenance de l'holotype de *A. microlepidota* est également incertaine. Aucune population africaine autre que celle du Sénégal – notamment en Afrique de l'Est – ne correspond mieux au type de *A. microlepidota*. Laurent (1950) hésitait à situer cette provenance en Afrique de l'Ouest avant de la placer avec beaucoup de réserves au Soudan, en mettant en synonymie *A. microlepidota* et *A. phillipsi* Barbour, 1913. Cette dernière espèce, qui présente

un nombre élevé de ventrales et un dimorphisme sexuel inversé, a récemment été rétablie par Broadley (1994). Depuis, le type de *A. microlepidota* est de nouveau considéré comme étant probablement originaire d’Afrique de l’Ouest (David & Ineich, 1999), ainsi que l’indiquait déjà Günther dans sa description du type : “This is probably a West African species”. C’est clairement de nos spécimens du Sénégal dont il est le plus proche.

Le type de *A. watsoni* provient de Sokoto dans le nord du Nigeria. Cette espèce a longtemps été considérée comme valide, notamment par Angel (1932) et par Villiers (1950) qui reconnaissaient en Afrique de l’Ouest l’existence de deux espèces possédant deux temporales antérieures : *A. watsoni* et *A. micropholis*. Par la suite, après que Laurent (1950) eut placé *A. watsoni* dans la synonymie de *A. micropholis* et considéré ce dernier comme une sous-espèce de *A. microlepidota*, Villiers (1975) a continué de distinguer chez *A. microlepidota micropholis* la “forme” *micropholis*, de coloration brunâtre et à rostrale longue, de la “forme” *watsoni*, de coloration noire et à rostrale courte.

Nous avons également examiné le type de *A. nigra* Pellegrin, 1909, qui provient de Birnin-Konni au Niger (MNHN 1909.122). Selon la description et les illustrations données par cet auteur, il s’agit d’un spécimen présentant 24 rangs dorsaux, 221 ventrales, 23 sous-caudales simples, 6 (4) labiales supérieures et 7 gulaire en contact avec les mentonnières (figure 1 dans la description originale). Le réexamen de ce spécimen indique deux différences importantes -et surprenantes- avec la description de Pellegrin: le nombre de rangs dorsaux est de 29 et le nombre de gulaire en contact avec les mentonnières est de cinq. Bien qu’une erreur d’étiquetage postérieure à la description de Pellegrin (1909) soit possible, nous pensons que l’explication la plus probable est une erreur de Pellegrin lors de la description de *A. nigra*, car la combinaison de caractères qu’il indique n’est retrouvée chez aucun autre spécimen d’Afrique de l’Ouest, d’Afrique centrale ni d’Afrique de l’Est. En revanche, MNHN 1909.122 entre parfaitement dans la variabilité des spécimens d’Afrique de l’Ouest que nous attribuons à *A. watsoni*. Il est à noter que Pellegrin (1909) mentionnait des différences de forme de frontale et de pariétales entre son spécimen et “*A. micropholis* Günther, du cap Vert (Dakar), à frontale beaucoup plus longue que les pariétales”.

La répartition géographique précise de *Atractaspis watsoni*, *A. microlepidota* et *A. micropholis* reste à établir. Nous avons collecté des spécimens de ces deux dernières espèces à seulement quelques centaines de mètres de la frontière de la Gambie et il ne fait aucun doute qu’elles sont toutes deux présentes dans ce dernier pays. *A. micropholis* semble abondant sur-

tout au Sénégal, mais sa répartition est probablement continue jusqu'au Niger et au Nigeria où Hughes (communication personnelle) le signale également de Maiduguri, localité la plus orientale actuellement connue pour cette espèce. *A. watsoni* n'a pas encore été capturé au Sénégal, mais sa présence dans le Trarza en Mauritanie, montre qu'il possède une distribution continue en zone sahélienne depuis le littoral atlantique jusqu'au Soudan. *A. microlepidota*, jusqu'à présent considéré comme ayant une très vaste répartition en Afrique, apparaît désormais restreint à la Sénégalie et au sud de la Mauritanie.

Remerciements. Nous remercions vivement Colin J. McCarthy pour nous avoir prêté plusieurs spécimens, dont notamment les types de *A. micropholis*, *A. microlepidota*, *A. watsoni*, *A. andersoni* et *A. macphersoni*, ainsi que pour nous avoir communiqué divers renseignements sur d'autres spécimens conservés au British Museum. Nous sommes également hautement redevables à Laurent Chirio et à Matthew Lebreton pour nous avoir permis d'examiner de nombreux spécimens du Cameroun et de RCA qu'ils ont déposés dans les collections du MNHN. Nous remercions aussi Barry Hughes pour nous avoir transmis des renseignements sur plusieurs spécimens du Nigeria.

V. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Angel F., 1932 - Les serpents de l'Afrique Occidentale Française. *Bull. Com. Etud. Hist. Sci. Afr. Occ. Fr.*, 15 : 613-858.

David P. & Ineich I., 1999 - Les serpents venimeux du monde: systématique et répartition. *Dumerilia*, 3 : 3-499.

Dowling H. G. 1951 - A proposed standard system of counting ventrals in snakes. *Brit. J. Herpetol.*, 1 : 97-99.

Hughes B. 1983 - African snake faunas. *Bonn. Zool. Beitr.*, 34 : 311-356.

Laurent R. F., 1950 - Révision du genre *Atractaspis* A. Smith. *Inst. Roy. Sci. Nat. Belgique, Mém. (sér. 2)*, 38 : 1-49.

Pellegrin J., 1909 - Reptiles du Soudan récoltés par la mission Tilho-Gaillard. Description d'une espèce nouvelle. *Bull. Mus. Natl. Hist. Nat. Paris*, 15 : 413-415.

Roman B. 1973 - Vipéridés et Elapidés de Haute-Volta. *Notes et Documents voltaïques, CVRS Ouaga - dougou*, 6(4) : 1-49.

Spawls S. & Branch B., 1995 - The dangerous Snakes of Africa. Blanford Press, London, 192 p.

Trape J. F. & Mane Y. 2000 - Les serpents des environs de Dielmo (Sine-Saloum, Sénégal). *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 95 : 19-35.

Villiers A. 1950 - Les serpents de l'Ouest Africain. IFAN, Initiations Africaines, n°2, Dakar, 148 p.

Villiers A. 1975 - Les serpents de l'Ouest Africain. IFAN, Initiations et Etudes Africaines, n°2, 3^e ed., Dakar. 195 p.

manuscrit accepté le 20 avril 2006

Bulletin de la Société Herpétologique de France N° 119

Directeur de la Publication/Editor : Claude MIAUD

Comité de rédaction/Managing Co-editors :

Jean LESCURE, Claude PIEAU, Jean Claude RAGE, Max GOYFFON, Roland VERNET

Secrétariat de Rédaction/Secretary : Josée DEPRIESTER

Comité de lecture/Advisory Editorial Board :

Robert BARBAULT (Paris, France) ; Aaron M. BAUER (Villanova, Pennsylvania) ;

Liliane BODSON (Liège, Belgique) ; Donald BRADSHAW (Perth, Australie) ;

Corinne BOUJOT (Paris, France) ; Maria Helena CAETANO (Lisbonne, Portugal) ;

Max GOYFFON (Paris, France) ; Robert GUYETANT (Chambéry, France) ;

Ulrich JOGER (Darmstadt, Allemagne) ; Benedetto LANZA (Florence, Italie) ;

Raymond LECLAIR (Trois-Rivières, Canada) ; Guy NAULLEAU (Chizé, France) ;

Saïd NOUIRA (Tunis, Tunisie) ; V. PEREZ-MELLADO (Salamanque, Espagne) ;

Armand DE RICQLES (Paris, France) ; Zbynek ROCEK (Prague, Tchécoslovaquie).

Instructions aux auteurs / Instructions to authors :

Des instructions détaillées ont été publiées dans le numéro 91 (3^e trimestre 1999). Les auteurs peuvent s'y reporter. S'ils ne le possèdent pas, ils peuvent en obtenir une copie auprès du responsable du comité de rédaction.

Elles sont également consultables sur le site internet de l'association :

<http://www.societeherpetologiquedefrance.asso.fr>

Les points principaux peuvent être résumés ainsi : les manuscrits sont dactylographiés en double interligne, au recto seulement. La disposition du texte doit respecter la présentation de ce numéro. L'adresse de l'auteur se place après le nom de l'auteur (en première page), suivie des résumés et mots-clés en français et en anglais. Les figures sont réalisées sur documents à part, ainsi que les légendes des planches, figures et tableaux. Les références bibliographiques sont regroupées en fin d'article.

Exemple de présentation de référence bibliographique :

Bons J., Cheylan M. & Guillaume C.P. 1984 - Les Reptiles méditerranéens. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 29 : 7-17

Tirés à part / reprints : Les tirés à part (payants) ne sont fournis qu'à la demande des auteurs (lors du renvoi de leurs épreuves corrigées) et seront facturés par le service d'imprimerie. Tous renseignements auprès du trésorier.

La rédaction n'est pas responsable des textes et illustrations publiés qui engagent la seule responsabilité des auteurs. Les indications de tous ordres, données dans les pages rédactionnelles, sont sans but publicitaire et sans engagement.

La reproduction de quelque manière que ce soit, même partielle, des textes, dessins et photographies publiés dans le Bulletin de la Société Herpétologique de France est interdite sans l'accord écrit du directeur de la publication. La SHF se réserve la reproduction et la traduction ainsi que tous les droits y afférant, pour le monde entier. Sauf accord préalable, les documents ne sont pas retournés.

ENVOI DES MANUSCRITS / MANUSCRIPT SENDING

Claude MIAUD, Université de Savoie, UMR CNRS 5553, Laboratoire d'Écologie Alpine,

73 376 Le-Bourget-du-Lac. 3 exemplaires pour les manuscrits soumis par la poste,

ou bien en fichier attaché à : claudemiaud@univ-savoie.fr

Abonnements 2006 / Subscriptions to SHF Bulletin

France, Europe, Afrique : 45 €uros

Amérique, Asie, Océanie : 70 US \$

To our members in America, Asia or Pacific area : The SHF Bulletin is a quarterly. Our rates include airmail postage in order to ensure a prompt delivery.

N° 119

N° commission paritaire : 59374

Photo de couverture : *Dasyptis fasciata* (Kpalimé, Togo)

Imprimeur : S.A.I. Biarritz

Jean-François TRAPE

Z.I. de Mayonnabe, 18 allée Marie-Politzer, 64 200 Biarritz

Mise en page : Valérie GAUDANT (SFI)

Dépôt légal : 3^e trimestre 2006

Régime alimentaire d'une population d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus* Böttger, 1879 (Reptilia Lacertidae) de la côte sud du Liban

par

May LAHOUD HOKAYEM⁽¹⁾, Souad HRAOUI-BLOQUET⁽²⁾,
Riyad SADEK⁽³⁾ et Jessy HAKIM SAADE⁽⁴⁾

⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾Université libanaise, Faculté des Sciences II
BP 90656, Jdeidet El Maten Liban

⁽¹⁾mlhokayem@yahoo.com

⁽²⁾sdbloquet@yahoo.com

⁽⁴⁾saadejessy@yahoo.fr

⁽³⁾Département de Biologie, Université américaine de Beyrouth
BP 110236, Beyrouth, Liban
rsadek@aub.edu.lb

Résumé - Le régime alimentaire, d'une population d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus* de la côte sablonneuse du Liban Sud, a été étudié. La gamme de tailles des proies ingérées par cette espèce, leurs diversités taxonomiques et l'absence de relation étroite entre la taille de ces proies et la taille du lézard soulignent l'opportunisme alimentaire de ce prédateur. Le comportement alimentaire semble être une réponse adaptative aux conditions écologiques d'existence de la population étudiée.

Mots-clés : Régime alimentaire, *Acanthodactylus schreiberi syriacus*, Côte sablonneuse, Liban Sud, Réponse adaptative.

Summary - **The diet of a population of *Acanthodactylus schreiberi syriacus* Böttger, 1879 (Reptilia Lacertidae) on the beach in southern of Lebanon.** The diet of a population of *Acanthodactylus schreiberi syriacus* inhabiting a sandy beach on the South Lebanese coast was studied. The range of prey size, their taxonomic diversity and the absence of a close relationship between prey and predator size emphasize the alimentary opportunism of this lizard. Such behavior may be an adaptive response to the ecological conditions of the studied population.

Key-words: Diet, *Acanthodactylus schreiberi syriacus*, Sandy beach, South Lebanon, Adaptive response.

I. INTRODUCTION

Acanthodactylus schreiberi syriacus est un Lacertidae diurne. Sa répartition géographique au Liban est limitée actuellement aux côtes sablonneuses de la région de Tyr (Sour) du Liban Sud (Hraoui-Blo-

quet 1981 et Hraoui-Bloquet *et al.* 2002). Il est également présent dans les pays limitrophes du Liban (Syrie et Israël). Il vit dans des biotopes semi désertiques ou désertiques.

Il y a quelques années, son aire de répartition au Liban s'étendait le long de la côte, depuis Beyrouth jusqu'à la frontière sud du pays (Hraoui-Bloquet 1981). Les populations de la banlieue sud de Beyrouth et de certaines côtes sablonneuses du Sud Liban ont disparu (Hraoui-Bloquet *et al.* 2002) au profit de l'urbanisation et de l'exploitation commerciale des plages sablonneuses de cette région.

Dans la région de Tyr (Sour), ce Lacertidae cohabite avec deux espèces de Scincidae : *Mabuya vittata* (Olivier 1804) et *Chalcides ocellatus ocellatus* (Forsskal 1775). La première espèce a une aire de répartition très large au Liban. Elle est observée depuis la côte jusqu'à 2500 m d'altitude et s'adapte à des biotopes très variés (Hraoui-Bloquet *et al.* 2002). Son régime alimentaire a été étudié par Kalboussi et Noura (2004) en Afrique du Nord (Tunisie). L'aire de répartition de la seconde espèce est très limitée. Elle a été observée dans les mêmes lieux de répartition que *Acanthodactylus schreiberi syriacus* au Liban et de ce fait se trouve menacée elle aussi de disparition au Liban.

Dans ce travail, nous présentons une étude du régime alimentaire d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus* du Liban. Cette étude n'ayant pas été réalisée auparavant chez cette espèce. Nous tenons à signaler que les études quantitatives sur l'abondance des proies dans le milieu où vit cette espèce n'ont pas été réalisées.

II. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Les contenus stomacaux de 155 spécimens appartenant à l'espèce *Acanthodactylus schreiberi syriacus* ont été étudiés. Les lézards ont été collectés durant les années 2000 et 2004 pendant la matinée, depuis la mi-mars jusqu'à la mi-novembre. Cette période correspond à l'activité biologique de cette espèce qui hiberne pendant 4 à 5 mois, de novembre à mars.

La côte sablonneuse du Liban Sud à biotope semi désertique héberge une population dense d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus*. La végétation éparsse qui abrite les lézards est formée essentiellement de Juncaceae, d'Asteraceae épineuses et de Crucifères. La faune d'Invertébrés comprend des Coléoptères, des Fourmis, des Hétéroptères, des Orthoptères, des Araignées, des Hyménoptères, des Diptères,...

Deux types de proies vivent dans ce biotope sablonneux certaines sont des proies agiles comme les Orthoptères et les autres sont des proies sédentaires comme les Fourmis et les Coléoptères.

Chaque spécimen a été mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'ouverture cloacale et son sexe a été déterminé. Après l'ouverture des individus tués avec une carabine à air comprimé, leurs estomacs ont été prélevés sur le terrain et placés dans des piluliers contenant de l'alcool éthylique à 75 degrés. Au

laboratoire les estomacs ont été ouverts et leur contenu a été vidé dans une boîte de Pétri contenant de la glycérine puis examiné sous une loupe binoculaire munie d'un micromètre afin de mesurer la taille des proies ingérées par cette espèce de lézard.

Les contenus stomacaux de 69 mâles, de 64 femelles et de 22 juvéniles ont été identifiés. L'appartenance taxinomique de chaque proie a été déterminée jusqu'au niveau de l'ordre (Grassé et Doumenc 1990, Chinery 1992, Abdul-Nour 2005 et Paulin 1971). Les débris végétaux, d'ailleurs exceptionnels dans les contenus stomacaux, n'ont pas été pris en considération. Sur l'ensemble des proies nous avons pu mesurer 357 proies représentant 52,42% de l'ensemble des proies.

Afin d'obtenir une image du régime alimentaire proche de la réalité (Barbault 1981, Berthelemy, Lahoud 1981 et Barbault 1986) tenant compte du comportement du prédateur et du spectre des proies et pour voir si la sélection des proies dépend de la taille relative de celles-ci, nous avons calculé:

- l'abondance relative (AR) qui correspond au rapport du nombre de proies (p_i) d'une catégorie (i) sur (p) nombre total des proies ($AR = (p_i / p) \times 100$).

- le degré de présence (DP) qui est donné par le rapport du nombre d'estomacs contenant la catégorie de proies (i) sur le nombre total d'estomacs pleins.

Pour comparer globalement la structure de chaque échantillon de proies dans le cadre de la théorie des niches on a calculé l'amplitude (\underline{A}) des niches trophiques au moyen de l'indice de diversité de Simpson (Mou et Barbault 1986) : $\underline{A} = 1 / \sum p_i^2$

La relation entre la taille des proies (x) et celles des prédateurs (y) a été étudiée grâce au calcul du coefficient de corrélation (r_{xy}). D'abord, on a tenu compte des tailles respectives des proies (fig. 4) et pour que les proies de taille peu variée comme les Fourmis ne masquent pas une relation éventuelle entre la taille du prédateur et de ses proies, la taille moyenne des proies par estomac a été considérée (fig. 5).

Une relation entre le nombre et la classe de taille des proies a été établie (tab. II ; fig. 6).

III. RÉSULTATS

Les abondances relatives des différentes proies ingérées par *Acanthodactylus schreiberi syriacus* (tab. I) montrent que les proies les plus consommées par les mâles sont respectivement : les Fourmis 30%, les Coléoptères 28% et les larves de Coléoptères 16,75%. Chez les femelles, les Coléoptères viennent en premier 28,29% suivis par les Fourmis 23,79% et les larves de Coléoptères 15,11%. Les lézards juvéniles ont un régime moins varié, dominé par les Fourmis avec une abondance relative égale à 46,49%.

Tableau I : Abondance relative (A.R.) et diversité des proies ingérées par *Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

Table I: Relative abundance (A.R.) and prey diversity in the diet of *Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

	A.R.			
	♂	♀	♂ + ♀	Juveniles
	n = 69	n = 64	n = 133	n = 22
Blattodea	0,27	0,96	0,59	0,00
Mantodea	0,54	0,96	0,73	0,00
Orthoptères	3,50	2,25	2,93	0,88
Coléoptères	28,00	28,29	28,19	23,68
Larves de Coléoptères	16,75	15,11	16,00	15,79
Dermaptères	0,80	1,93	1,32	0,00
Diptères	1,62	6,11	3,67	0,88
Larves de Diptères	2,43	2,25	2,35	0,00
Hétéroptères	4,59	3,86	4,26	0,88
Homoptères	0,54	1,61	1,03	1,75
Larves de Planipennes	0,27	0,32	0,29	1,75
Hyménoptères	3,78	6,43	4,99	3,51
Fourmis	30,00	23,79	27,16	46,49
Araignées	2,70	3,21	2,94	4,38
Isopodes	2,16	2,89	2,50	0,00
Chilopodes	0,81	-	0,44	0,00
Lézards	1,00	-	0,59	0,00

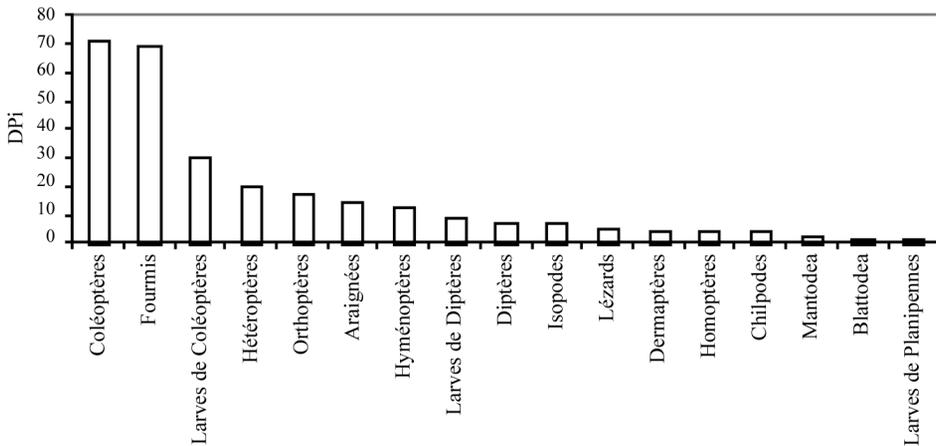


Figure 1 : Degré de présence (DPI) des proies consommées par les mâles d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

Figure 1: Presence index (DPI) of prey in the diet of male *Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

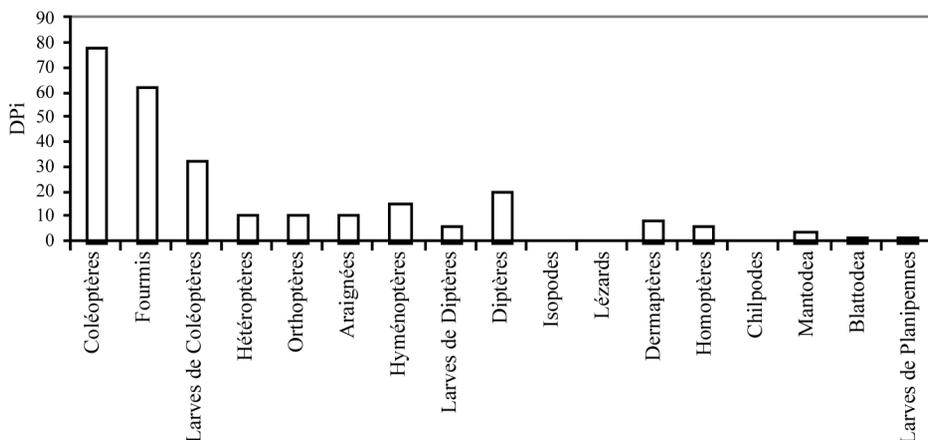


Figure 2 : Degré de présence (DPi) des proies consommées par les femelles d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

Figure 2: Presence index (DPi) of prey in the diet of female *Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

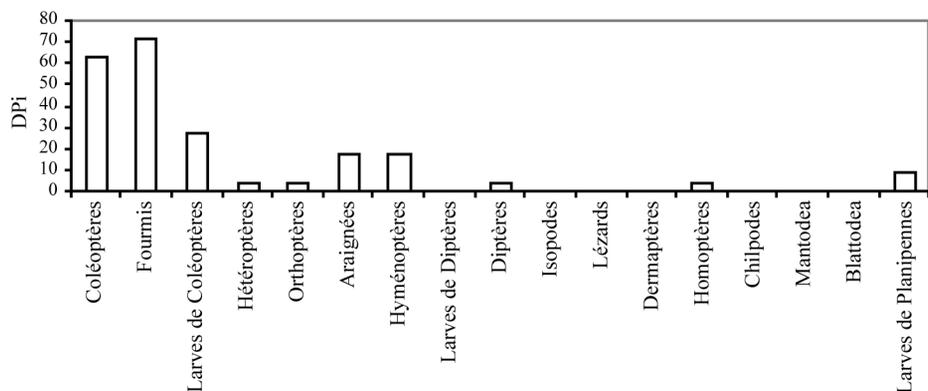


Figure 3 : Degré de présence (DPi) des proies consommées par les *Acanthodactylus schreiberi syriacus* juvéniles.

Figure 3: Presence index (DPi) of prey in the diet of juvenile *Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

La diversité du régime alimentaire des juvéniles est inférieure ($\Delta=3,3$) à celle des adultes mâles ($\Delta=4$)

Le degré de présence des proies ingérées par ce lézard (fig. 1, 2 et 3) confirme les résultats de l'abondance relative. Les proies dominantes dans le régime des mâles, des femelles et des juvéniles sont les Coléoptères et les Fourmis, avec un degré de présence supérieur à 60%. Les proies fréquentes sont les larves de Coléoptères, avec un degré de présence supérieur à 25%. Les proies accessoires dont le

degré de présence est compris entre 12,5% et 25% sont, chez les mâles : les Hétéroptères, les Orthoptères, les Araignées et les Hyménoptères. Chez les femelles ce sont les Diptères et les Hyménoptères. Chez les juvéniles ce sont les Hyménoptères et les Araignées. Les proies accidentelles ont un degré de présence inférieur à 12,5%. Notons que le cannibalisme est observé chez les mâles. Car des nouveaux-nés d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus* font parties des proies accidentelles avec un degré de présence égale à 5,8%.

La corrélation dans laquelle on a tenu compte de la taille de toutes les proies mesurées par rapport aux prédateurs (fig. 4) a donné un résultat peu significatif ($r = 0,078$) tandis que celle dans laquelle on a tenu compte de la taille moyenne des proies par estomac par rapport aux prédateurs (fig. 5) a révélé relation plus significative ($r = 0,28$). Ces deux résultats mettent en relief le rôle des Fourmis qui constituent une fraction importante du régime alimentaire chez les deux sexes et chez les juvéniles. Ces insectes sont d'une taille réduite et standard qui semble avoir affecté le résultat de la première corrélation.

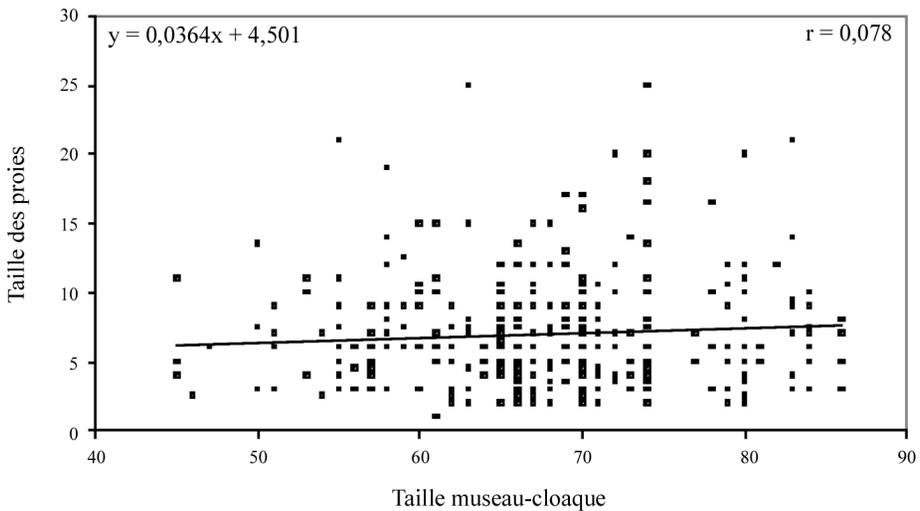


Figure 4 : Relation entre la taille des proies et la taille des prédateurs *Acanthodactylus schreiberi syriacus* ($n = 110$) mâles et femelles confondus.

Figure 4: Relation between size of prey and predator *Acanthodactylus schreiberi syriacus* ($n = 110$) male and female together.

La répartition des classes de taille des proies dans le régime alimentaire des adultes d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus* (tab. II et fig. 6) montre que les proies les plus consommées sont celles dont la taille est comprise entre 2,6 et 10 mm. Les proies dont la taille est supérieure à 15 mm sont rares et sont

des proies effilées. Les estomacs examinés contenaient entre 1 à 15 proies, la moyenne étant de 5 proies par estomac. L'accroissement du nombre de proies semble être en fonction du volume de l'estomac du prédateur et du volume de la proie.

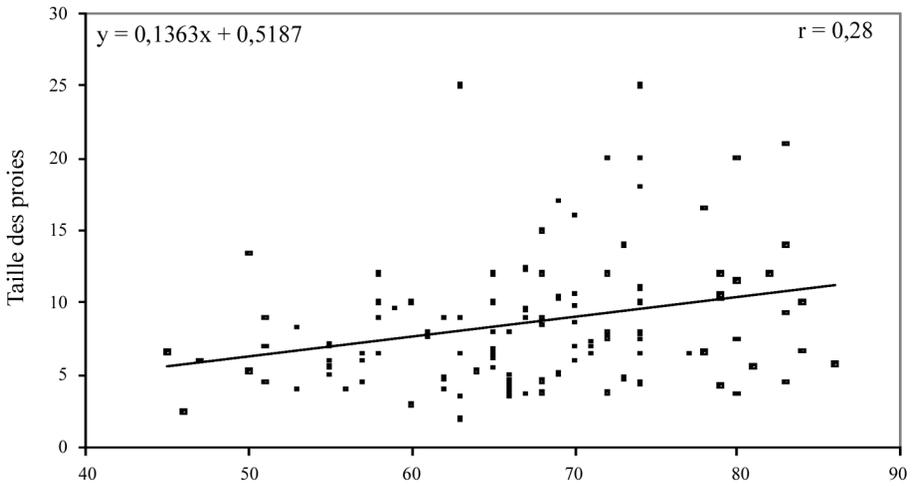


Figure 5 : Relation entre la taille moyenne des proies par estomac et la taille des prédateurs *Acanthodactylus schreiberi syriacus* (n = 100) mâles et femelles confondus.

Figure 5: Relation between average size of prey per stomach and size of predator *Acanthodactylus schreiberi syriacus* (n = 100) male and female together.

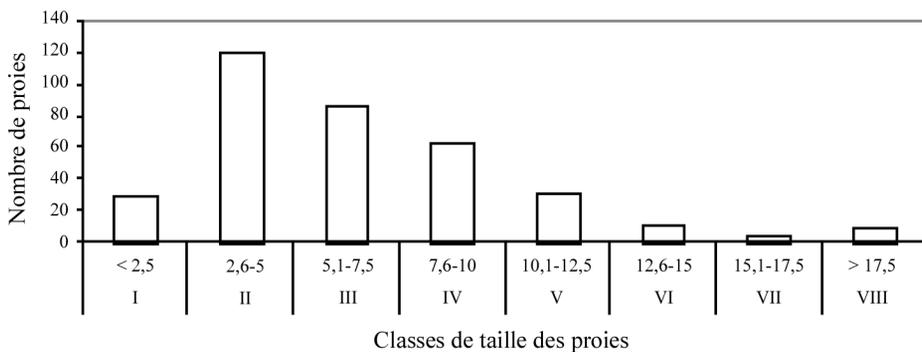


Figure 6 : Nombre de proies par classe de taille des prédateurs.

Figure 6: Number of prey per predator size class.

Tableau II : Répartition des classes de taille des proies dans le régime alimentaire des adultes d'*Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

Table II: Distribution of prey by size classes in the diet of adult *Acanthodactylus schreiberi syriacus*.

Classe de taille (mm)	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
Taille (mm)	< 2,5	2,6-5	5,1-7,5	7,6-10	10,1-12,5	12,6-15	15,1-17,5	>17,5
Nbre d'individus/classe	30	120	86	63	32	12	5	9
Proportion (%)	4,4	17,62	12,63	9,25	4,7	1,76	0,73	1,32

IV. DISCUSSION ET CONCLUSION

Acanthodactylus schreiberi syriacus consomme les proies accessibles comme il a été décrit chez *Mabuya vittata* (Kalboussi et Nouira 2004). Comme chez cette espèce, les proies accidentelles des contenus stomacaux chez *Acanthodactylus schreiberi syriacus*, présentent un degré de présence inférieur à 12,5%. Les proies relativement grandes et agiles comme les Orthoptères, sont rarement prises, d'après nos résultats, il semble que ce prédateur préfère des proies plus faciles à attraper comme les Fourmis et les Coléoptères. L'abondance relative des proies ingérées montre que ce prédateur consomme souvent des proies groupées, le nombre de ses proies par estomac semblant dépendre de leur volume.

Ainsi, quand l'occasion se présente, ce prédateur ingère un grand nombre de proies de petit volume, tandis qu'il ne peut consommer qu'un petit nombre de grosses proies. Ceci concorde avec les résultats publiés par (Sadek 1981) chez *Lacerta dugesii* et ceux de (Carretero 1997) chez certains Lacertidae. Comme chez ces espèces, nous constatons que l'accroissement du nombre des proies ingérées par *Acanthodactylus schreiberi syriacus*, est fonction du volume de l'estomac du prédateur et du volume de la proie.

Le régime alimentaire des mâles diffère légèrement de celui des femelles au niveau des proies accessoires et des proies accidentelles. Les mâles ayant une taille supérieure (taille moyenne des mâles égale à 71,99 mm et celle des femelles égale à 63,93 mm) paraissent plus explorateurs et plus agressifs. Ils ingèrent plus de proies accessoires et ils s'attaquent aux petits lézards de la même espèce (cannibalisme) avec un pourcentage significatif dont le degré de présence est égal à 5,8%. Le régime alimentaire des juvéniles paraît moins diversifié que celui des mâles et des femelles. Cependant comme chez eux se sont les Coléoptères (63,6%) avec leurs larves ainsi que les Fourmis (72,7%) qui occupent les premières places. Si chez les juvéniles les Fourmis sont les plus nombreuses parmi les proies ingérées c'est probablement parce que ces proies sont les plus faciles à être attrapées par eux et aussi parce qu'elles ont une petite taille en rapport avec la leur. Cette relation entre taille des proies et taille du prédateur montre que

le régime alimentaire des juvéniles est beaucoup moins diversifié que chez les mâles et un peu moins que celui des femelles.

Il existe une certaine relation entre la taille du prédateur et de ses proies (fig. 5) malgré le fait que le régime alimentaire des juvéniles, des femelles et des mâles soit dominé par les proies appartenant à des classes de taille II (2,6-5 mm) et III (5,1-7.5 mm) (fig. 6 et tab. II).

Cette espèce a tendance à répondre aux conditions locales dans le choix de ses proies. Pour confirmer ce comportement il serait nécessaire de disposer d'informations concernant la disponibilité réelle des ressources alimentaires dans leur biotope.

Remerciements : Ce projet de recherche est financé par l'Université libanaise, nous la remercions pour son soutien financier. Merci aussi à Dr. Abdul-Nour H. pour son aide à l'identification des proies du groupe des Hémiptères.

V. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdul-Nour H. 2005 - Les Membracoidae du Liban : inventaire raisonné et description d'espèces nouvelles ou peu communes (Hemiptera, Cicadomorpha, Membracoidae : Membracidae, Cicadellidae). *Nouv. Revue. Ent.*, (N.S.), 21(3) : 239-258.
- Barbault R. 1981 - L'Écologie des populations et des peuplements. Masson, Paris, 200 p.
- Berthelemy C. & Lahoud M. 1981 - Régimes alimentaires et pièces buccales de quelques Perlodidae & Perlidae des Pyrénées (Plecoptera). *Ann. Limnol.*, 17(1) : 1-24.
- Carretero M.A. 1997 - Digestive size and diet in Lacertidae: a preliminary analysis. *Herpetologia Bon-nensis*, 1997 : 43-49.
- Chinery M. 1992 - Insectes d'Europe. Bordas, Paris, 380 p.
- Grassé P-P & Doumenc D. 1990 - Zoologie. 1. Invertébrés, 3^e édition. Masson, Paris, 263 p.
- Hraoui-Bloquet S. 1981 - Les reptiles du Liban : nomenclature et notes écologiques. *Ecol. Médit.*, 7(2) : 93-101.
- Hraoui-Bloquet S., Sadek R., Sindaco R. & Venchi A. 2002 - The herpetofauna of Lebanon: new data on distribution. *Zool. Middle East*, 27: 35-46.
- Kalbousi M. & Nouria S. 2004 - Régime alimentaire de *Mabuya vittata* (Olivier, 1804) (Reptilia : Scincidae) en Tunisie. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 109: 43-50.
- Mou Y-P. & Barbault R. 1986 - Régime alimentaire d'une population de Lézards des Murailles, *Podarcis muralis* (Laurent, 1768) dans le Sud-Ouest de la France. *Amphibia-Reptilia*, 7 : 171-180.
- Paulin R. 1971 - Atlas des larves d'insectes de France, 3^e édition. N. Boubée & Cie, Paris, 222 p.
- Sadek R.A. 1981 - The diet of the Madeiran lizard *Lacerta dugesii*. *Zool. J. Linnean Soc.*, 73 : 313-341.

manuscrit accepté le 24 mars 2006

Bulletin de la Société Herpétologique de France

3^e trimestre 2006

N° 119



ISBN 0754-9962

Bull. Soc. Herp. Fr. (2006) 119

Le genre *Dasypeltis* Wagler (Serpentes : Colubridae) en Afrique de l'Ouest : description de trois espèces et d'une sous-espèce nouvelles

par

Jean-François TRAPE et Youssouph MANÉ

Laboratoire de Paludologie et Zoologie médicale
Institut de Recherche pour le Développement, UR 77
IRD, BP 1386, Dakar, Sénégal
(trape@ird.sn)

Résumé - L'examen d'une série de spécimens d'Afrique de l'Ouest appartenant au genre *Dasypeltis* Wagler montre la présence de trois espèces et d'une sous-espèce nouvelles occupant des aires bio-géographiques distinctes : *Dasypeltis confusa* sp. nov. en zone de savane boisée et de forêt claire guinéennes, *Dasypeltis gansi* sp. nov. et *Dasypeltis gansi latericia* ssp. nov. en zone de savane soudanienne et *Dasypeltis sahelensis* sp. nov. en zone sahélienne. Il existe plusieurs zones de sympatrie entre ces espèces, notamment la zone côtière des niayes au Sénégal pour *D. sahelensis* et *D. gansi* et l'ensemble de la Casamance pour *D. confusa* et *D. gansi*. La sous-espèce *D. gansi latericia* remplace la sous-espèce nominale dans les reliefs latéritiques du sud-est du Sénégal, du nord de la Guinée et du sud du Mali. Ces espèces étaient jusqu'à présent confondues avec *D. scabra* et *D. fasciata* qui sont absents des savanes d'Afrique de l'Ouest. La répartition géographique de *D. sahelensis*, *D. gansi* et *D. confusa*, qui atteint l'Afrique centrale au nord du bloc forestier congolais, reste à préciser. L'examen de spécimens d'autres régions d'Afrique effectuée dans le cadre de ce travail permet de rétablir *Dasypeltis abyssina* (Duméril, Bibron & Duméril, 1854), placé à tort dans la synonymie de *D. scabra*.

Mots-clés : Serpents, *Dasypeltis gansi* sp. nov., *Dasypeltis gansi latericia* ssp. nov., *Dasypeltis sahelensis* sp. nov., *Dasypeltis confusa* sp. nov., *Dasypeltis abyssina*, Afrique de l'Ouest, Sénégal, Éthiopie.

Summary - The genus *Dasypeltis* Wagler (Serpentes : Colubridae) in West Africa: description of three new species and one new subspecies. The examination of a series of specimens from West Africa belonging to the genus *Dasypeltis* Wagler shows the presence of three new species and one new subspecies distributed in distinct bio-geographical areas: *Dasypeltis confusa* sp. nov. in the Guinea wooded savannah and dry forest, *Dasypeltis gansi* sp. nov. and *Dasypeltis gansi latericia* ssp. nov. in the Sudan savannah, and *Dasypeltis sahelensis* sp. nov. in the Sahel. There are several areas of sympatry between these species, in particular the coastal niayes area of Senegal for *D. sahelensis* and *D. gansi*, and Casamance for *D. confusa* and *D. gansi*. *D. gansi latericia* replaces the nominal subspecies in the lateritic reliefs of south-eastern Senegal, northern Guinea and southern Mali. These species were previously confounded with *D. scabra* and *D. fasciata*, which are absent from the West African savannah. The geographic distribution of *D. sahelensis*, *D. gansi* and *D. confusa*, which reaches Central

Africa north of the Congolese rain forest, remains to be specified. The examination of specimens from other parts of Africa undertaken as part of this work shows that *Dasyveltis abyssina* (Duméril, Bibron & Duméril, 1854), previously erroneously considered as a synonym of *D. scabra*, is a valid species.

Key-words: Snakes, *Dasyveltis gansi* sp. nov., *Dasyveltis gansi latericia* ssp. nov., *Dasyveltis sahelensis* sp. nov., *Dasyveltis confusa* sp. nov., *Dasyveltis abyssina*, West Africa, Senegal, Ethiopia.

I. INTRODUCTION

De 1988 à 2005, les collectes de serpents que nous avons réalisées dans différents pays d’Afrique de l’Ouest nous ont permis de rassembler plus de 13 000 spécimens actuellement conservés au Laboratoire de Paludologie et Zoologie médicale du centre IRD de Dakar. Le genre *Dasyveltis* Wagler, 1830 est représenté dans cette collection par 385 spécimens, dont 274 du Sénégal. Depuis la publication du catalogue de Boulenger (1894), puis la révision de Gans (1959), seulement deux espèces du genre *Dasyveltis* sont reconnues en Afrique de l’Ouest : *D. scabra* (Linné, 1758) et *D. fasciata* Smith, 1849 (Villiers 1975, Chippaux 2001, Villiers & Condamin 2005). La curieuse répartition géographique des spécimens *a priori* attribuables à ces deux espèces dans notre collection nous a conduit à examiner en détail leurs caractères méristiques ainsi que les différents types de coloration et de dessins représentés. L’utilisation de la coloration en systématique, bien que d’intérêt le plus souvent limité et soumise à de nombreux pièges, est généralement considérée comme pertinente dans le cas du genre *Dasyveltis* chez lequel elle reste le principal critère utilisé dans la littérature pour séparer les six espèces reconnues en Afrique depuis les travaux de Laurent (1956) et de Gans (1959, 1964) : *D. scabra* (Linné, 1758), *D. fasciata* Smith, 1849, *D. medici* (Bianconi, 1859), *D. atra* Sternfeld, 1912, *D. inornata* Smith, 1849 et *D. palmarum* (Leach, 1818) (FitzSimons 1962, Meirte 1992, Chippaux 2001, Spawls *et al.* 2002, Villiers & Condamin 2005). L’examen de notre collection nous conduits à reconnaître l’existence de trois espèces et d’une sous-espèce qui nous semblent nouvelles pour la science et qui sont décrites dans cette note.

II. ÉTUDE SYSTÉMATIQUE

A. *DASYVELTIS CONFUSA* (NOV. SP.)

Holotype : MNHN 2006.0303 (anciennement IRD S-3105), récolté entre mars 1993 et février 1994 à Ibel (12°31’N, 12°23’W), Sénégal oriental, par un paysan de ce village qui l’a remis aux auteurs.

Paratypes : 16 spécimens, tous du Sénégal : MNHN 2006.0304 (anciennement IRD S-4928) : Mpak (12°28'N, 16°14'W), Basse Casamance ; MNHN 2006.0305 (anciennement IRD S-6602), MNHN 2006.0306 (anciennement IRD S-6605), MNHN 2006.0307 (anciennement IRD S-6609), IRSNB 2619 (anciennement IRD S-6619) : Bouroffaye (12°30'N, 16°16'W), Basse Casamance ; IRSNB 2620 (anciennement IRD S-6005), IRSNB 2621 (anciennement IRD S-7379) : Djibonker (12°32'N, 16°21'W), Basse Casamance ; IRD S-83, S-2366 : Mlomp (12°34'N, 16°35'W), Basse Casamance ; IRD S-4683, S-4691 : Koumbacara (12°42'N, 14°29'W), Haute Casamance ; IRD S-6299 : Niandouba (12°58'N, 13°58'W), Haute Casamance ; IRD S-6945 : Fafakourou (13°04'N, 14°33'W) Haute Casamance ; IRD S-4716, S-4729, S-4735 : Guénoto (13°33'N, 13°50'W), Sénégal oriental.

Autres spécimens examinés. 32 spécimens : **Guinée** : IRD 363-G : Kilissi (09°57'N, 12°51'W) ; IRD 437-G : Kouroumaya (09°56'N, 12°49'W) ; IRD 530-G, 531-G, 532-G, 533-G, 534-G, 536-G : Kalekhouré (09°55'N, 12°48'W) ; IRD 100-G, 101-G, 102-G, 103-G, 106-G : Foulaya (10°00'N, 12°55'W) ; IRD 77-G, 83-G : Friguiagbé (09°57'N, 12°57'W) ; IRD 228-G, 235-G : Camarabunyi (09°54'N, 13°01'W) ; IRD 842-G : Seffan (09°54'N, 12°47'W) ; IRD 1067-G : Madina (10°15'N, 14°10'W) ; IRD 1104-G : Hamdalaye (11°01'N, 14°14'W) ; IRD 1199-G, 1211-G, 1230-G : Yatia (10°01'N, 10°58'W) ; IRD 1340-G, 1343-G : Sankalabadou (9°14'N, 10°02'W) ; IRD 1552-G, 1553-G, 1554-G, 1558-G : Dalakan (9°58'N, 9°32'W). **Bénin** : IRD B-23, B-75, B-94 : Lanta (07°06'N, 01°52'E).

Etymologie

Le nom de cette espèce évoque la confusion qu'elle a longtemps entretenue sur le statut et la répartition des espèces du genre *Dasypeltis* rencontrées en zone guinéenne.

Description de l'holotype (Fig. 1)

L'holotype (MNHN 2006.0303) est une femelle adulte qui présente les mensurations suivantes : longueur totale (LT) 696 mm, longueur du corps (LC) 602 mm, longueur de la queue (LQ) 94 mm, rapport LT/LQ 7,4.

La tête est petite et assez peu distincte du cou. Le museau est arrondi. L'œil est de taille moyenne avec une pupille verticale. La nasale est semi-divisée. Il existe deux internasales et deux préfrontales. Les internasales sont nettement plus petites que les préfrontales. La frontale est de grande taille et un peu plus longue que large. Elle présente un petit nombre de fossettes

apicales qui sont réparties uniquement sur les rebords. Il existe une préoculaire et deux post-oculaires. Les labiales supérieures sont au nombre de sept, la troisième et la quatrième bordant l'œil. La formule temporelle est 2+3. La temporelle antérieure inférieure est fortement allongée. Les labiales inférieures sont au nombre de sept, les trois premières en contact avec les mentonnières antérieures. Les mentonnières postérieures sont beaucoup plus petites que les mentonnières antérieures. Il n'existe pas de gulaire.

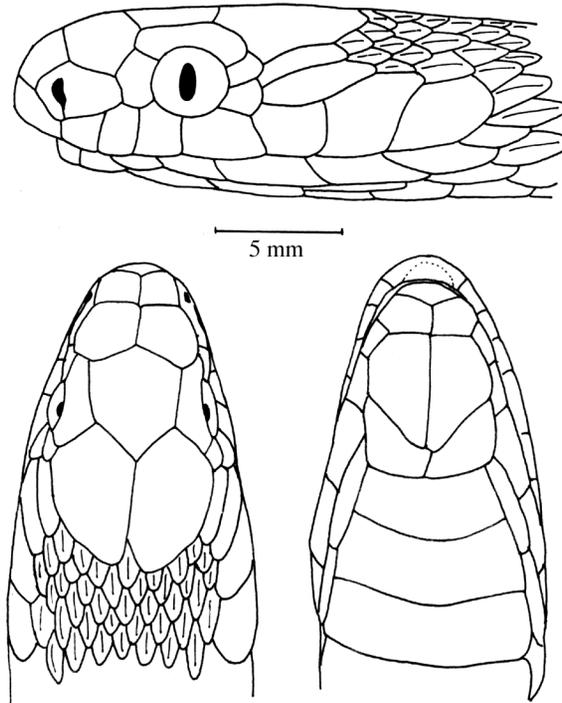


Figure 1 : *Dasyzeltis confusa* (nov. sp.). Schéma de l'écaillure de la tête de l'holotype en vue latérale, dorsale et ventrale.

Figure 1: *Dasyzeltis confusa* (nov. sp.). Holotype head in lateral, dorsal and ventral view.

Les écailles dorsales sont fortement carénées. Elles sont disposées sur 25 rangs obliques au milieu du corps. Les quatrième, cinquième et sixième rangs présentent une dentelure fortement marquée. Au niveau du début de la queue, les rangs dorsaux présentent une dentelure faiblement marquée. Le rang vertébral n'est pas élargi. Les ventrales sont au nombre de 238.

Elles sont entièrement lisses. L'anale est simple. Les sous-caudales sont lisses et divisées. Elles sont au nombre de 62.

Après conservation dans le formol puis l'alcool, la coloration du dessus du corps est brun clair avec soixante-douze taches médianes brun foncé entre le cou et le niveau de l'anus alternant avec de petites zones plus claires. De chaque côté du corps on observe un nombre équivalent de bandes transverses brun foncé. Elles débutent généralement au niveau de la partie centrale des taches médianes de même couleur. Ce type de coloration tachetée se prolonge sur le dessus et le côté de la queue mais devient progressivement de moins en moins distinct vers son extrémité. Sur le dessus de la tête et du cou, on observe deux chevrons brun foncé dirigés vers l'avant. Le dessous de la tête, du corps et de la queue est beige clair.

Description des paratypes

Les seize paratypes se répartissent en 7 mâles et 9 femelles. Le plus grand mâle mesure 530 mm, la plus grande femelle 699 mm. La longueur moyenne des mâles est de 454 mm (écart-type : ± 74 mm), celle des femelles est de 614 mm (écart-type : ± 115 mm). Le rapport LT/LQ varie de 5,7 à 6,3 chez les mâles (moyenne : 5,9 ; écart-type : $\pm 0,2$) et de 6,7 à 8,1 chez les femelles (moyenne : 7,3 ; écart-type : $\pm 0,4$). Le nombre de rangs dorsaux varie de 23 à 25 (moyenne : 23,4 chez les mâles et 24,3 chez les femelles). Le nombre de ventrales varie de 215 à 227 chez les mâles (moyenne : 222,4 ; écart-type : $\pm 3,6$) et de 230 à 242 chez les femelles (moyenne : 236,4 ; écart-type : $\pm 3,8$). Le nombre de sous-caudales varie de 66 à 73 chez les mâles (moyenne : 69,4 ; écart-type : $\pm 2,3$) et de 53 à 67 chez les femelles (moyenne : 60,8 ; écart-type : $\pm 4,3$). Il est à noter que la plus grande femelle est celle qui possède le plus grand nombre de ventrales (242, maximum chez les autres paratypes : 241) et le plus petit nombre de sous-caudales (53, minimum chez les autres paratypes : 56). La nasale est toujours semi-divisée. Le nombre de labiales supérieures est habituellement de 7, la troisième et la quatrième en contact avec l'œil, exceptionnellement de 6, la deuxième et la troisième en contact avec l'œil des deux côtés de la tête chez un spécimen. Il existe toujours une préoculaire et deux postoculaires. La formule temporale est 2+3 ou 2+4. La loréale est toujours absente. La frontale présente un petit nombre de fossettes apicales qui sont réparties uniquement sur les rebords. Les écailles dorsales sont fortement carénées. Les quatrième, cinquième et sixième rangs présentent une dentelure marquée, généralement aussi le troisième. Au niveau du

début de la queue, tous les rangs dorsaux présentent habituellement une dentelure plus ou moins marquée.

La coloration du dessus du corps est brun clair avec de cinquante-six à soixante-douze taches médianes brun foncé ou noirâtres entre le cou et le niveau de l'anus alternant avec de petites zones plus claires. Au Sénégal oriental, le nombre de taches médianes sombres est constamment supérieur à soixante-six ; il est constamment inférieur à soixante-cinq en Casamance, avec les valeurs les plus faibles en Basse Casamance. De chaque côté du corps on observe un nombre équivalent de bandes transverses brun foncé ou noirâtres. Elles débutent généralement au niveau de la partie centrale des taches médianes de même couleur ou en sont espacées d'une écaille. Ce type de coloration se prolonge sur la queue mais devient progressivement de moins en moins distinct vers son extrémité. Sur le dessus de la tête et du cou, on observe deux chevrons brun foncé dirigés vers l'avant. Le dessous de la tête, du corps et de la queue est beige clair.

Description des autres spécimens

Les 32 spécimens de Guinée et du Bénin se répartissent en 11 mâles, 15 femelles et 6 spécimens mutilés. Le plus grand mâle mesure 540 mm, la plus grande femelle 742 mm. La longueur moyenne des mâles est de 393 mm (écart-type : ± 102 mm), celle des femelles est de 498 mm (écart-type : ± 183 mm). Le rapport LT/LQ varie de 5,6 à 6,3 chez les mâles (moyenne : 5,9 ; écart-type : $\pm 0,3$) et de 6,8 à 7,8 chez les femelles (moyenne : 7,2 ; écart-type : $\pm 0,3$). Le nombre de rangs dorsaux varie de 23 à 25 chez les mâles (moyenne : 24,6) et de 24 à 26 chez les femelles (moyenne : 25,0). Le nombre de ventrales varie de 213 à 223 chez les mâles (moyenne : 218,4 ; écart-type : $\pm 3,3$) et de 224 à 236 chez les femelles (moyenne : 230,7 ; écart-type : $\pm 3,7$). Le nombre de sous-caudales varie de 66 à 73 chez les mâles (moyenne : 68,6 ; écart-type : $\pm 2,4$) et de 56 à 64 chez les femelles (moyenne : 59,3 ; écart-type : $\pm 2,4$). La nasale est toujours semi-divisée. Les autres caractéristiques de l'écaillage de ces spécimens et leur coloration sont similaires à celles des exemplaires du Sénégal.

B. *DASYPELTIS GANSI* (NOV. SP.)

Holotype : IRSNB 2613 (anciennement IRD S-6537), récolté entre mai 2003 et avril 2004 à Mahamouda Chérif (12°58'N, 16°30'W), Basse Casamance, Sénégal, par un paysan de ce village qui l'a remis aux auteurs.

Paratypes : 18 spécimens, tous du Sénégal : IRSNB 2614 (anciennement IRD S-67), MNHN 2006.0308 (anciennement IRD S-84), MNHN 2006.0309 (anciennement IRD S-85), MNHN 2006.0310 (anciennement IRD S-86), MNHN 2006.0311 (anciennement IRD S-186), MNHN 2006.0312 (anciennement IRD S-312), MNHN 2006.0313 (anciennement IRD S-2151), IRD S-2160, S-2346 : Mlomp (12°34'N, 16°35'W), Basse Casamance ; IRD S-6810, S-6875, S-6882 : Boukote (12°25'N, 16°45'W), Basse Casamance ; IRD S-6521, S-6526, S-6543, S-6551, S-7330 : Mahamouda Chérif (12°58'N, 16°30'W), Basse Casamance ; IRD S-7414 : Kaguite (12°24'N, 16°23'N), Basse Casamance.

Autres spécimens examinés. 78 spécimens : **Sénégal** : IRD S-4935, S-4936 : Mpak (12°28'N, 16°14'W) ; IRD S-5112 : Kamaracounda (12°30'N, 16°05'W) ; IRD S-5913, S-5917 : Djibonker (12°32'N, 16°21'W) ; IRD S-43, S-2163, S-2249, S-3400 : Mlomp (12°34'N, 16°35'W) ; IRD S-4675 : Koumbacara (12°42'N, 14°29'W) ; IRD S-4949 : Tiarap (12°46'N, 14°31'W) ; IRD S-4003, S-4016, S-4019, S-4020, S-4025, S-4045, S-4050, S-4055, S-4069, S-4070, S-4091, S-4111 : Némataba (12°48'N, 15°01'W) ; IRD S-4769, S-4776, S-7495 : Takoudialla (12°50'N, 14°04'W) ; IRD S-3933, S-3961, S-3979 Goundaga (12°51'N, 14°05'W) ; IRD S-6327 : Marewe (12°52'N, 14°08'W) ; IRD S-3878, S-3881, S-3884 : Dabo (12°53'N, 14°29'W) ; IRD S-5943, S-5949 : Mahamouda Cherif (12°58'N, 16°30'W) ; IRD S-3913, S-3918 : Fafakourou (13°04'N, 14°33'W) , IRD S-618, S-619, S-760 : Keur Bakar Mané (13°37'N, 16°17'W) ; IRD S-5880, S-6165 : Médina Djikoye (13°37'N, 16°18'W) ; IRD S-504 : Keur Ayip Kâ (13°39'N, 16°19'W) ; IRD S-6445, S-6450 : Kountanto (13°39'N, 16°14'W) ; IRD S-1443, S-1445, S-1450, S-1462, S-1533, S-1534, S-1535, S-4884, S-5896 : Dielmo (13°43'N, 16°25'W) ; IRD S-1260, S-1261, S-1579, S-1717, S-6311 : Keur Lahine Fatim (13°44'N, 16°23'W) ; IRD S-389 : Dakar (14°43'N, 17°28'W) ; IRD S-221, S-3408 : Keur Moussa (14°47'N, 17°07'W) ; IRD S-7203 : Touba Ndiaye (15°09'N, 16°52'W) ; IRD S-3308, S-3311, S-6352 : Mbakhana (16°05'N, 16°22'W). **Mali** : IRD 2355-M, 2356-M : Ballabougou (12°52'N, 06°52'W). **Niger** : IRD 273-N : Téla (12°08'N, 03°28'E) ; IRD 331-N : Piliki (13°08'N, 01°57'E) ; IRD 252-N : Cissia (13°52'N, 10°25'E). **Bénin** : IRD 15-B, 17-B, 36-B, 47-B, 79-B, 100-B, 104-B : Lanta (07°06'N, 01°52'E).

Etymologie

Nous dédions cette espèce à M. Carl Gans, en raison de sa contribution à la connaissance du genre *Dasypeltis*.

Description de l'holotype (Fig. 2)

L'holotype (IRSNB 2613) est un adulte mâle qui présente les mensurations suivantes : longueur totale (LT) 608 mm, longueur du corps (LC) 498 mm, longueur de la queue (LQ) 110 mm, rapport LT/LQ 5,5.

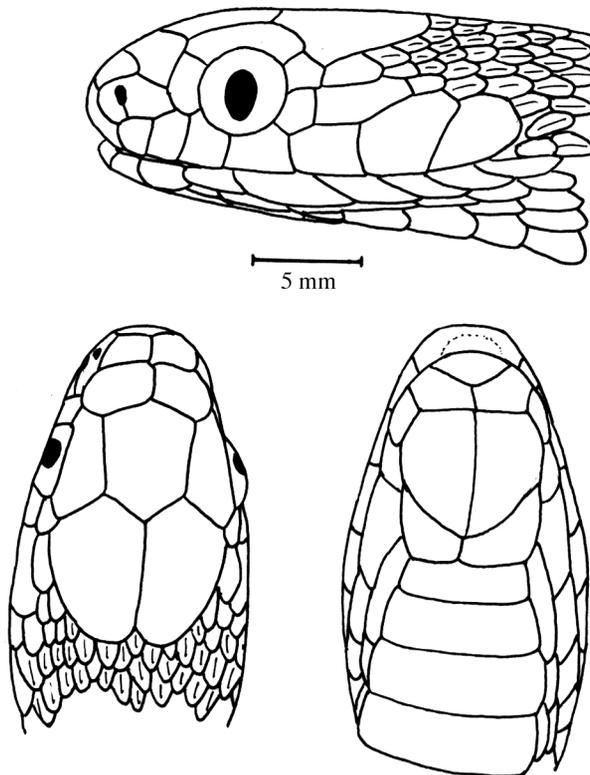


Figure 2 : *Dasypeltis gansi* (nov. sp.). Schéma de l'écaillure de la tête de l'holotype en vue latérale, dorsale et ventrale.

Figure 2: *Dasypeltis gansi* (nov. sp.). Holotype head in lateral, dorsal and ventral view.

La tête est petite et assez peu distincte du cou. Le museau est arrondi. L'œil est de taille moyenne avec une pupille verticale. La nasale est semi-divisée. Il existe deux internasales et

deux préfrontales. Les internasales sont nettement plus petites que les préfrontales. La frontale est de grande taille et un peu plus longue que large. Elle présente un petit nombre de fossettes apicales qui sont réparties uniquement sur les rebords. Il existe une préoculaire et deux post-oculaires. Les labiales supérieures sont au nombre de sept, la troisième et la quatrième bordant l'œil. La formule temporale est 2+3. La temporale antérieure inférieure est fortement allongée. Les labiales inférieures sont au nombre de sept, les trois premières en contact avec les mentonnières antérieures. Les mentonnières postérieures sont beaucoup plus petites que les mentonnières antérieures. Il n'existe pas de gulaire.

Les écailles dorsales sont fortement carénées. Elles sont disposées sur 22 rangs obliques au milieu du corps. Les troisième, quatrième et cinquième rangs présentent une dentelure marquée. Au niveau du début de la queue, tous les rangs dorsaux présentent une dentelure marquée. Le rang vertébral n'est pas élargi. Les ventrales sont au nombre de 234. Elles sont entièrement lisses. L'anale est simple. Les sous-caudales sont lisses et divisées. Elles sont au nombre de 77.

Après conservation dans le formol puis l'alcool, la coloration du dessus de la tête, du corps et de la queue est presque uniformément beige. On distingue difficilement l'ébauche d'un discret chevron à peine plus foncé sur la partie arrière du dessus de la tête et sur la nuque. Le dessous de la tête, du corps et de la queue est uniformément jaunâtre.

Description des paratypes

Les dix-huit paratypes se répartissent en dix mâles et huit femelles. Le plus grand mâle mesure 640 mm, la plus grande femelle 841 mm. La longueur moyenne des mâles est de 568 mm (écart-type : ± 73 mm), celle des femelles est de 713 mm (écart-type : ± 161 mm). Le rapport LT/LQ varie de 5,2 à 5,9 chez les mâles (moyenne : 5,6 ; écart-type : $\pm 0,2$) et de 7,1 à 7,6 chez les femelles (moyenne : 7,3 ; écart-type : $\pm 0,1$).

Chez tous les spécimens la tête est petite et assez peu distincte du cou, le museau est arrondi, l'œil est de taille moyenne avec une pupille verticale, la nasale est semi-divisée et il existe deux internasales nettement plus petites que les deux préfrontales. La frontale présente toujours un petit nombre de fossettes apicales qui sont réparties uniquement sur ses rebords. Il existe une préoculaire et une ou deux post-oculaires (une préoculaire : six spécimens ; deux préoculaires : neuf spécimens ; formule mixte : trois spécimens). Les labiales supérieures sont toujours au nombre de sept, la troisième et la quatrième bordant l'œil. La formule temporale

est 2+3 ou 2+4, avec parfois, sur un côté de la tête, la formule 2+2 (3 côtés) ou 2+5 (1 côté). La temporale antérieure inférieure est fortement allongée sauf dans les rares cas où elle est divisée (4 côtés sur 36). Les labiales inférieures sont au nombre de sept, les trois premières en contact avec les mentonnières antérieures, mais la position avancée d'une écaille dorsale simule parfois la présence d'une labiale inférieure supplémentaire. Les mentonnières postérieures sont toujours beaucoup plus petites que les mentonnières antérieures. Il n'existe jamais de gulaire.

Les écailles dorsales sont obliques et fortement carénées. Elles sont disposées sur 21 (1 mâle), 22 (5 mâles) ou 23 rangs (5 mâles et 8 femelles) au milieu du corps. Les troisième, quatrième et cinquième rangs présentent constamment une dentelure marquée. Au niveau du début de la queue, tous les rangs dorsaux présentent une dentelure plus ou moins marquée. Le rang vertébral n'est pas élargi. Le nombre de ventrales varie de 224 à 240 chez les mâles (moyenne : 232,1 ; écart-type : $\pm 4,6$) et de 235 à 251 chez les femelles (moyenne : 244,5 ; écart-type : $\pm 4,8$). Elles sont entièrement lisses. L'anale est toujours simple. Les sous-caudales sont lisses et divisées. Leur nombre varie de 71 à 83 chez les mâles (moyenne : 77,9 chez les neuf paratypes à queue intacte ; écart-type : $\pm 3,7$) et de 63 à 68 chez les femelles (moyenne : 65,0 ; écart-type : $\pm 2,0$).

Après conservation dans le formol puis l'alcool, la coloration du dessus de la tête, du corps et de la queue est presque uniformément beige chez tous les spécimens. Chez un juvénile, on distingue difficilement sur le dos une série de taches médianes légèrement plus sombres que le reste du dos. Chez quatre spécimens, on distingue un discret chevron ou une tache à peine plus foncée sur la partie arrière du dessus de la tête et sur la nuque. La peau intersticielle au niveau des tâches médianes ou des chevrons n'est jamais noire. Le dessous de la tête, du corps et de la queue est toujours uniformément jaunâtre.

Description des autres spécimens

Les 78 spécimens du Sénégal, du Mali, du Niger et du Bénin se répartissent en 31 mâles, 40 femelles et 7 spécimens mutilés. Le plus grand mâle mesure 697 mm, la plus grande femelle 1020 mm. La longueur moyenne des mâles est de 456 mm (écart-type : ± 135 mm), celle des femelles est de 679 mm (écart-type : ± 192 mm). Le rapport LT/LQ varie de 4,8 à 6,0 chez les mâles (moyenne : 5,5 ; écart-type : $\pm 0,3$) et de 6,6 à 7,8 chez les femelles (moyenne : 7,3 ; écart-type : $\pm 0,3$). Le nombre de rangs dorsaux varie de 21 à 23 chez les mâles (moyenne :

22,0) et de 21 à 25 chez les femelles (moyenne : 22,9). Le nombre de ventrales varie de 221 à 239 chez les mâles (moyenne : 230,7 ; écart-type : $\pm 4,6$) et de 238 à 255 chez les femelles (moyenne : 245,8 ; écart-type : $\pm 4,2$). Le nombre de sous-caudales varie de 68 à 80 chez les mâles (moyenne : 76,1 ; écart-type : $\pm 3,0$) et de 59 à 73 chez les femelles (moyenne : 64,2 ; écart-type : $\pm 3,2$). La frontale présente toujours un petit nombre de fossettes apicales qui sont réparties uniquement sur ses rebords. La nasale est toujours semi-divisée. Il existe une préoculaire et une ou deux post-oculaires (une préoculaire : 36 spécimens ; deux préoculaires : 38 spécimens; formule mixte : cinq spécimens). Les labiales supérieures sont toujours au nombre de sept, la troisième et la quatrième bordant l'œil. La formule temporale habituelle est 2+3, parfois 2+4, rarement 2+5 ; exceptionnellement une seule temporale antérieure est présente d'un côté de la tête. Les labiales inférieures sont toujours au nombre de sept, les trois premières en contact avec les mentonnières antérieures, mais la position avancée d'une ou deux écailles dorsales simule parfois la présence de labiales inférieures supplémentaires. Les mentonnières postérieures sont toujours beaucoup plus petites que les mentonnières antérieures. Il n'existe jamais de gulaires.

La coloration est toujours similaire à celle de la série des types : le dos est presque uniformément beige clair, tant chez les spécimens en vie que chez ceux conservés dans du formol, avec des taches médianes et latérales beige à peine plus foncé qui sont apparentes surtout chez les juvéniles. La peau intersticielle n'est jamais noire. Ce type de coloration est rencontré de façon constante chez les spécimens de l'ouest du Sénégal, depuis la Casamance jusqu'au delta du fleuve Sénégal, ainsi que chez les spécimens du Bénin, du Niger et de la région de San au sud-est du Mali.

C. *DASYPELTIS GANSI LATERICIA* (NOV. SSP.)

Holotype : IRSNB 2615 (anciennement IRD S-2088), récolté entre mars 1992 et février 1993 à Boundoukondi (12°31'N, 12°20'W), Sénégal oriental, par un paysan de ce village qui l'a remis aux auteurs.

Paratypes : 14 spécimens. **Sénégal** : IRSNB 2616 (anciennement IRD S-4303), IRD S-4833 : Bandafassi (12°32'N, 12°19'W) ; MNHN 2006.0314 (anciennement IRD S-4494) : Mamakono (13°13'N, 12°03'W) ; IRD S-2036 : Nathia (12°28'N, 12°22'W) ; IRD S-2086, S-2098 : Boundoukondi (12°31'N, 12°20'W) ; IRD S-1893, S-1918, S-2395 : Landiéni (12°33'N, 12°22'W) ; IRD S- 5503, S-5542, S-5566 : Wassangara (13°12'N, 11°33'W) ; IRD

S-5299 : Sainsoutou (13°23'N, 11°38'W). **Mali** : IRD 2371-M : Koundian (13°10'N, 10°40'W).

Autres spécimens examinés. 144 spécimens : **Sénégal** : IRD S-2024, S-2028, S-2038, S-2047, S-2049, S-2050, S-2645, S-2649, S-2653, S-2704, S-2707, S-2711, S-2738, S-2753, S-2778, S-2807, S-5716 : Nathia (12°28'N, 12°22'W); IRD S-2087, S-2490, S-2491, S-2495, S-5722 : Boundoukondi (12°31'N, 12°20'W) ; IRD S-1750, S-1753, S-1771, S-2901, S-2905, S-2919, S-2925, S-2941, S-2942, S-2943, S-2945, S-2954, S-2961, S-2966, S-2989, S-2990, S-2991, S-2992, S-3008, S-3031, S-3033, S-3057, S-3117, S-3128, S-3133, S-3141, S-3143, S-3175, S-4177, S-4186, S-4203, S-5599, S-5732 : Ibel (12°31'N, 12°23'W) ; IRD S-1814, S-1815, S-1821, S-1826, S-1853, S-3203, S-3228, S-5655 : Ndébou (12°31'N, 12°27'W) ; IRD S-1941, S-1943, S-1971, S-1983, S-1989, S-2548, S-2549, S-2574, S-2576, S-2603, S-2625, S-2632, S-2635, S-4302, S-4304, S-4344: Bandafassi (12°32'N, 12°19'W) ; IRD S-5057, S-5063 : Koté (12°33'N, 12°51'W) ; IRD S-1885, S-1887, S-1892, S-1894, S-1895, S-1897, S-1899, S-1902, S-1906, S-1908, S-2118, S-2131, S-2140, S-2383, S-2385, S-2386, S-2387, S-2388, S-2390, S-2392, S-2400, S-2401 : Landiéni (12°33'N, 12°22'W) ; IRD S-4954, S-4957, S-4981 : Ebarakh (12°38'N, 12°52'W) ; IRD S-5104, S-5105 : Oubadji (12°40'N, 13°03'W) ; IRD S-2520, S-2525, S-2529 : Mako (12°51'N, 12°21'W) ; IRD S-4555 : Massamassa (12°55'N, 11°55'W) ; IRD S-4391, S-5441 : Sambarabougou (13°06'N, 11°51'W) ; IRD S-4461, S-4485, S-4495, S-4506, S-4516 : Mamakono (13°13'N, 12°03'W) ; IRD S-5197, S-5198, S-5199 : Guénoto (13°33'N, 13°50'W). **Guinée** : IRD TR-550 : Environs de Koundâra (12°09'N, 13°05'W) ; IRD TR-1665, TR-1666 : Tabakourou (11°32'N, 09°08'W). **Mali** : IRD 1930-M : Titiéna (11°27'N, 06°33'W) ; IRD 153-M : Sébékourani (12°12'N, 08°42'W) ; IRD 161-M, 162-M, 163-M, 171-M, 172-M : Zamoko (13°09'N, 07°57'W) ; IRD 1351-M, 1713-M, 1714-M : Séoulasso (13°14'N, 02°42'W) ; IRD 27-M, 276-M, 285-M, 288-M : Bangaya (13°14'N, 10°43'W) ; IRD 138-M, 139-M, 2357-M, 2358-M, 2359-M : Niamou (14°01'N, 08°03'W).

Etymologie

Le nom de cette sous-espèce évoque la couleur rougeâtre qu'elle présente et qui est également celle des sols latéritiques des régions d'Afrique de l'Ouest où elle est rencontrée.

Description de l'holotype (Fig. 3)

L'holotype (IRSNB 2615) est une femelle adulte qui présente les mensurations suivantes : longueur totale (LT) 751 mm, longueur du corps (LC) 649 mm, longueur de la queue (LQ) 102 mm, rapport LT/LQ 7,4.

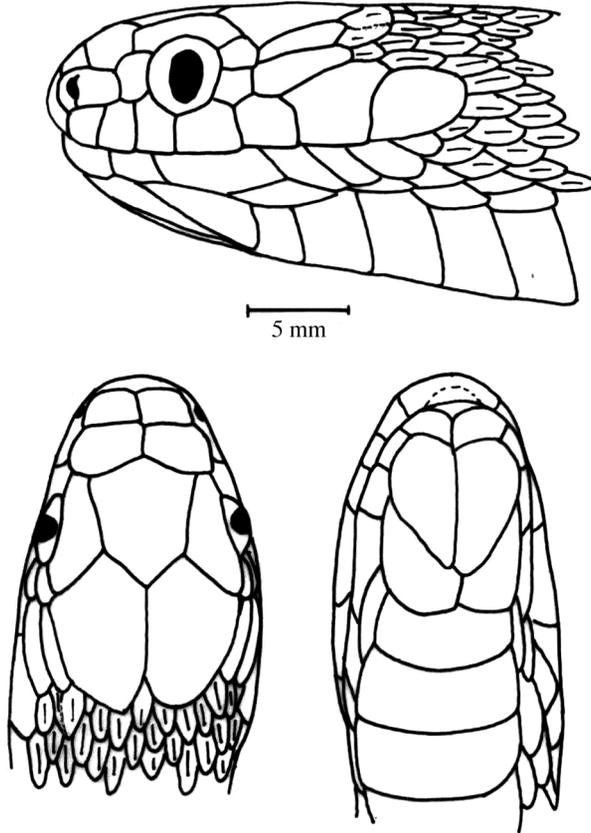


Figure 3 : *Dasypeltis gansi latericia* (nov. ssp.). Schéma de l'écaillure de la tête de l'holotype en vue latérale, dorsale et ventrale.

Figure 3: *Dasypeltis gansi latericia* (nov. ssp.). Holotype head in lateral, dorsal and ventral view.

La tête est petite et assez peu distincte du cou. Le museau est arrondi. L'œil est de taille moyenne avec une pupille verticale. La nasale est semi-divisée. Il existe deux internasales et deux préfrontales. Les internasales sont nettement plus petites que les préfrontales. La frontale est de grande taille et un peu plus longue que large. Elle présente un petit nombre de fossettes

apicales qui sont réparties uniquement sur les rebords. Il existe une préoculaire et deux post-oculaires. Les labiales supérieures sont au nombre de sept, la troisième et la quatrième bordant l'œil. La formule temporale est 2+3, mais il existe du côté droit une fusion partielle des deux temporales postérieures supérieures. La temporale antérieure inférieure est fortement allongée. Les labiales inférieures sont au nombre de huit, les trois premières en contact avec les mentonnières antérieures. Les mentonnières postérieures sont beaucoup plus petites que les mentonnières antérieures. Il n'existe pas de gulaire.

Les écailles dorsales sont fortement carénées. Elles sont disposées sur 23 rangs obliques au milieu du corps. Les troisième, quatrième et cinquième rangs présentent une dentelure marquée. Au niveau du début de la queue, tous les rangs dorsaux présentent une dentelure marquée. Le rang vertébral n'est pas élargi. Les ventrales sont au nombre de 250. Elles sont entièrement lisses. L'anale est simple. Les sous-caudales sont lisses et divisées. Elles sont au nombre de 63.

Après conservation dans le formol puis l'alcool, la coloration du dessus de la tête, du corps et de la queue est beige. Sur le dessus du corps, immédiatement en arrière de la tête on observe une dizaine de taches médianes sombres bien marquées qui sont suivies par d'autres taches devenant progressivement indistinctes avant la fin de la première moitié du corps. Les six premières tâches médianes sont prolongées latéralement par des chevrons sombres très marqués, tandis que les chevrons suivants deviennent rapidement indistincts. La peau interstitielle entre les écailles est blanchâtre sauf au niveau des taches médianes et des chevrons où elle est noire. Le dessous de la tête, du corps est de la queue est uniformément beige.

Description des paratypes

Les quatorze paratypes se répartissent en six mâles et huit femelles. Le plus grand mâle mesure 637 mm, la plus grande femelle 800 mm. La longueur moyenne des mâles est de 543 mm (écart-type : ± 92 mm), celle des femelles est de 689 mm (écart-type : ± 78 mm). Le rapport LT/LQ varie de 5,5 à 6,0 chez les mâles (moyenne : 5,8 ; écart-type : $\pm 0,2$) et de 6,5 à 7,3 chez les femelles (moyenne : 6,9 ; écart-type : $\pm 0,3$).

Chez tous les spécimens la tête est petite et assez peu distincte du cou, le museau est arrondi, l'œil est de taille moyenne avec une pupille verticale, la nasale est semi-divisée et il existe deux internasales nettement plus petites que les deux préfrontales. La frontale présente toujours un petit nombre de fossettes apicales qui sont réparties uniquement sur ses rebords. Il

existe une préoculaire et deux post-oculaires. Les labiales supérieures sont toujours au nombre de sept, la troisième et la quatrième bordant l'œil. La formule temporale habituelle est 2+3, avec parfois, sur un côté de la tête, la formule 2+2 (2 côtés) ou 2+4 (2 côtés). La temporale antérieure inférieure est fortement allongée. Les labiales inférieures sont au nombre de sept, les trois premières en contact avec les mentonnières antérieures, mais la position avancée d'une écaille dorsale simule parfois la présence d'une labiale inférieure supplémentaire. Les mentonnières postérieures sont toujours beaucoup plus petites que les mentonnières antérieures. Il n'existe jamais de gulaire.

Les écailles dorsales sont obliques et fortement carénées. Elles sont disposées sur 21 (5 mâles), 22 (1 mâle) ou 23 rangs (8 femelles) au milieu du corps. Les troisième, quatrième et cinquième rangs présentent constamment une dentelure marquée. Au niveau du début de la queue, tous les rangs dorsaux présentent une dentelure plus ou moins marquée. Le rang vertébral n'est pas élargi. Le nombre de ventrales varie de 224 à 231 chez les mâles (moyenne : 229,2 ; écart-type : $\pm 2,4$) et de 236 à 262 chez les femelles (moyenne : 247,4 ; écart-type : $\pm 7,0$). Elles sont entièrement lisses. L'anale est toujours simple. Les sous-caudales sont lisses et divisées. Leur nombre varie de 68 à 75 chez les mâles (moyenne : 72,0 ; écart-type : $\pm 2,7$) et de 63 à 68 chez les femelles (moyenne : 65,3 ; écart-type : $\pm 1,7$).

Après conservation dans le formol puis l'alcool, la coloration du dessus de la tête, du corps et de la queue est beige. Sur le dessus du corps, immédiatement en arrière de la tête, on observe des taches médianes sombres bien marquées qui sont suivies par d'autres taches devenant de moins en moins distinctes entre le premier tiers et l'extrémité du corps, seule la présence de peau intersticielle noire indiquant leur emplacement. Les premières tâches médianes sont prolongées latéralement par des chevrons sombres très marqués, la coloration noire intéressant non seulement la peau intersticielle mais souvent aussi le rebord des écailles, tandis que les chevrons suivants deviennent de moins en moins marqués puis souvent indistincts. Le dessous de la tête, du corps et de la queue est uniformément beige, à l'exception de la partie latérale des ventrales qui est souvent ponctuée d'une petite tache sombre.

Description des autres spécimens

Les 144 spécimens du Sénégal, de Guinée et du Mali se répartissent en 59 mâles, 66 femelles et 19 spécimens mutilés. Le plus grand mâle mesure 615 mm, la plus grande femelle 845 mm. La longueur moyenne des mâles est de 511 mm (écart-type : ± 88 mm), celle des

femelles est de 647 mm (écart-type : ± 120 mm). Le rapport LT/LQ varie de 4,9 à 6,1 chez les mâles (moyenne : 5,6 ; écart-type : $\pm 0,3$) et de 6,3 à 7,6 chez les femelles (moyenne : 6,9 ; écart-type : $\pm 0,3$). Le nombre de rangs dorsaux varie de 21 à 25 chez les mâles (moyenne : 21,9) et de 23 à 25 chez les femelles (moyenne : 23,1). Le nombre de ventrales varie de 219 à 243 chez les mâles (moyenne : 231,8 ; écart-type : $\pm 5,3$) et de 235 à 259 chez les femelles (moyenne : 244,8 ; écart-type : $\pm 4,5$). Le nombre de sous-caudales varie de 66 à 86 chez les mâles (moyenne : 75,2 ; écart-type : $\pm 3,6$) et de 59 à 72 chez les femelles (moyenne : 64,9 ; écart-type : $\pm 3,0$). La frontale présente toujours un petit nombre de fossettes apicales qui sont réparties uniquement sur ses rebords. La nasale est toujours semi-divisée. Il existe une préoculaire et presque toujours deux post-oculaires (une seule préoculaire d'un seul côté de la tête chez 3 spécimens). Les labiales supérieures sont toujours au nombre de sept, la troisième et la quatrième bordant l'œil. La formule temporale habituelle est 2+3, parfois 2+2 ou 2+4, rarement 2+5. Les labiales inférieures sont toujours au nombre de sept, les trois premières en contact avec les mentonnières antérieures, mais la position avancée d'une ou deux écailles dorsales simule parfois la présence de labiales inférieures supplémentaires. Les mentonnières postérieures sont toujours beaucoup plus petites que les mentonnières antérieures. Il n'existe jamais de gulaire.

La coloration de tous les spécimens qui ont été conservés dans le formol puis dans l'alcool est similaire à celle des types. On observe toujours des taches médianes sombres et des chevrons bien marqués immédiatement en arrière de la tête, la coloration noire intéressant non seulement la peau intersticielle mais souvent aussi le rebord des écailles. Sur le reste du corps, les tâches médianes et les chevrons sont peu apparents mais restent généralement plus ou moins distinguables du fait de la persistance à leur niveau de la coloration noire de la peau intersticielle. Le dessous de la tête, du corps est de la queue est uniformément beige, à l'exception de la partie latérale des ventrales qui est souvent ponctuée d'une petite tache sombre.

Chez les cinq spécimens conservés uniquement dans l'alcool, la coloration d'ensemble est similaire à ceux fixés dans le formol, mais les taches et chevrons sont bien distincts sur l'ensemble du corps et un dessin en forme de V est apparent sur le dessus de la tête. Observés vivants ou fraîchement tués, ces spécimens présentaient des taches et chevrons brun rouge soulignés de noir et une couleur de fond rosâtre. Un dessin en forme de V était nettement apparent sur le dessus de la tête.

D. *DASYPELTIS SAHELENSIS* (NOV. SP.)

Holotype : MNHN 2006.0315 (anciennement IRD S-4804), récolté entre juin et octobre 2000 à Tialé (15°14'N, 16°49'W), Sénégal, par un paysan de ce village qui l'a remis aux auteurs.

Paratypes : 28 spécimens, tous du Sénégal : IRD S-2291 : Keur Bakar Mané (13°37'N, 16°17'W), Saloum ; IRD S-1716 : Keur Lahine Fatim (13°44'N, 16°23'W), Saloum ; MNHN 2006.0316 (anciennement IRD S-4995), IRSNB 2622 (anciennement IRD S-5010), IRD S-5012, MNHN 2006.0317 (anciennement IRD S-5019), IRSNB 2623 (anciennement IRD S-5028), IRD S-5029 : Delbi (14°14'N, 15°18'W), Ferlo ; MNHN 2006.0318 (anciennement IRD S-6410), IRD S-6753 : Bellé (14°25'N, 12°19'W), Boundou ; IRD S-5072 : Lougué Tiékodié (14°39'N, 13°59'W), Ferlo ; IRD S-4897 : Doli (14°45'N, 15°09'W), Ferlo ; IRD S-4945, S-4946 : Gassane (14°49'N, 15°18'W), Ferlo ; IRSNB 0329 (anciennement IRD S-5117) : Mbawane (14°53'N, 17°08'W), Cayor ; IRD S-3453 : Vélingara Ferlo (15°01'N, 14°41'W), Ferlo ; IRD S-7234, MNHN 2006.0320 (anciennement IRD S-7235) : Loumbol (15°19'N, 13°44'W), Ferlo ; MNHN 2006.0321 (anciennement IRD S-4871) : Calbansall (15°21'N, 16°23'W), Cayor ; IRD S-7249: Tiguéré Yéné (15°42'N, 13°16'W), Fleuve ; MNHN 2006.0322 (anciennement IRD S-3333), S-3337 : Mbakhana (16°05'N, 16°22'W), Fleuve ; IRD S-3281, S-3301, S-3302 : Nder (16°15'N, 15°53'W), Ferlo ; IRD S-7265 : Thily (16°28'N, 14°09'W), Fleuve ; IRD S-7300 : Tivaoune II (16°28'N, 15°02'W), Fleuve ; IRD S-6378 : Walaldé (16°30'N, 14°12'W), Fleuve.

Autres spécimens. 45 spécimens : **Mali** : IRD 1395-M, 1505-M : Séoulasso (13°14'N, 4°42'W) ; IRD 1230-M, 1231-M, 2360-M : Toumboula (14°20'N, 07°48'W) ; IRD 130-M, 412-M, 2361-M, 2362-M, 2363-M : Bouyanga (14°30'N, 9°39'W) ; IRD 1535-M : Gaudel (15°59'N, 04°05'W) ; IRD 2335-M, 2340-M : Koyretao (16°04'N, 03°58'W). **Mauritanie** : IRD 110-MT : Lahouvitch (16°38'N, 15°59'W). **Niger** : IRD 305-N, 309-N, 315-N : Piliki (13°08'N, 01°57'E) ; IRD 189-N : Saboulayi (13°30'N, 07°50'E) ; IRD 587-N : Aholé (13°33'N, 04°01'E) ; IRD 820-N, 831-N : Karosofoua (13°37'N, 06°37'E) ; IRD 59-N, 394-N : Baboul (13°42'N, 8°35'E) ; IRD 10-N, 106-N, 115-N, 120-N, 130-N, 133-N, 400-N, 401-N, 402-N, 423-N, 431-N, 432-N, 433-N, 435-N, 444-N : Tarka Dakouara (14°12'N, 8°49'E) ; IRD TR-1545 : Korri Solomi (17°35'N, 07°42'E). **Sénégal** : IRD S-6696 : Bellé (14°25'N, 12°19'W) ; IRD S-3499: Kéllol (15°17'N, 13°08'W) ; IRD S-237, S-238 : Fété-Olé

(16°15'N, 15°08'W) ; IRD S-7297 : Pathé Galo (16°37'N, 14°27'W) ; IRD S-4875 : Ngandiouf (15°16'N, 16°24'W).

Etymologie

Cette espèce est nommée d'après sa large répartition en zone sahélienne.

Description de l'holotype (Fig. 4)

L'holotype (MNHN 2006.0315) est un adulte mâle qui présente les mensurations suivantes : longueur totale (LT) 498 mm, longueur du corps (LC) 414 mm, longueur de la queue (LQ) 84 mm, rapport LT/LQ 5,9.

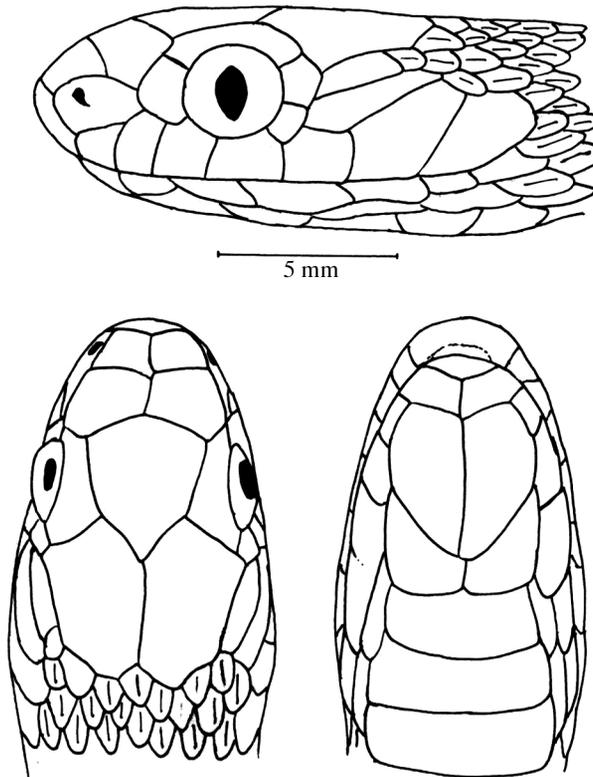


Figure 4 : *Dasyzeltis sahelensis* (nov. sp.). Schéma de l'écaillure de la tête de l'holotype en vue latérale, dorsale et ventrale.

Figure 4: *Dasyzeltis sahelensis* (nov. sp.). Holotype head in lateral, dorsal and ventral view.

La tête est petite et assez peu distincte du cou. Le museau est arrondi. L'œil est de taille moyenne avec une pupille verticale. La nasale est entière. Il existe deux internasales et deux préfrontales. Les internasales sont nettement plus petites que les préfrontales. La frontale est de grande taille et un peu plus longue que large. Elle présente un petit nombre de fossettes apicales qui sont réparties uniquement sur les rebords. Il existe une préoculaire et deux post-oculaires. Les labiales supérieures sont au nombre de sept, la troisième et la quatrième bordant l'œil. La formule temporale est 2+3 du côté gauche et 2+2 du côté droit. La temporale antérieure inférieure est fortement allongée. Les labiales inférieures sont au nombre de sept, les trois premières en contact avec les mentonnières antérieures. Du côté droit, la quatrième et la cinquième labiale inférieures sont partiellement fusionnées. Les mentonnières postérieures sont beaucoup plus petites que les mentonnières antérieures. Il n'existe pas de gulaire.

Les écailles dorsales sont fortement carénées. Elles sont disposées sur 21 rangs obliques au milieu du corps. Les troisième, quatrième et cinquième rangs présentent une dentelure fortement marquée. Au niveau du début de la queue, tous les rangs dorsaux présentent une dentelure. Le rang vertébral n'est pas élargi. Les ventrales sont au nombre de 214. Elles sont entièrement lisses. L'anale est simple. Les sous-caudales sont lisses et divisées. Elles sont au nombre de 62.

Après conservation dans le formol puis l'alcool, le dessus du corps est brun clair avec soixante taches médianes brun-gris foncé régulièrement espacées entre le cou et le niveau de l'anus. De chaque côté du corps on observe un nombre équivalent de taches sombres transversales irrégulières de même couleur que les taches médianes mais plus étroites. Elles sont habituellement situées au niveau des zones claires médianes qu'elles bordent latéralement. Ce type de coloration tachetée alternée se prolonge sur le dessus et le côté de la queue mais devient indistinct vers son extrémité. Sur le dessus de la tête, on observe deux chevrons brun foncé dont la pointe est dirigée vers l'avant. Le dessous de la tête, du corps et de la queue est brun clair. Toutes les deux ou trois écailles ventrales on observe latéralement une petite tache brun foncé.

Description des paratypes

Les vingt-huit paratypes se répartissent en 12 mâles et 16 femelles. Le plus grand mâle mesure 517 mm, la plus grande femelle 615 mm. La longueur moyenne des mâles est de 444 mm (écart-type : ± 63 mm), celle des femelles est de 428 mm (écart-type : ± 161 mm). Le rap-

port LT/LQ varie de 5,8 à 6,4 chez les mâles (moyenne : 6,1 ; écart-type : $\pm 0,2$) et de 7,3 à 8,8 chez les femelles (moyenne : 7,9 ; écart-type : $\pm 0,5$). Le nombre de rangs dorsaux varie de 21 à 23 (moyenne : 21,3 chez les mâles et 22,5 chez les femelles). Le nombre de ventrales varie de 207 à 221 chez les mâles (moyenne : 213,8 ; écart-type : $\pm 4,1$) et de 217 à 237 chez les femelles (moyenne : 225,4 ; écart-type : $\pm 4,2$). Le nombre de sous-caudales varie de 56 à 67 chez les mâles (moyenne : 60,8 ; écart-type : 2,5) et de 45 à 57 chez les femelles (moyenne : 51,8 ; écart-type : 3,1). Il est à noter que la plus grande femelle est celle qui possède le plus grand nombre de ventrales (237, maximum suivant : 229) et le plus petit nombre de sous-caudales (45, minimum suivant : 47). Les troisième, quatrième et cinquième rangs présentent toujours une dentelure fortement marquée. Au niveau du début de la queue, tous les rangs dorsaux présentent habituellement une dentelure plus ou moins marquée. La nasale est toujours entière. Le nombre de labiales supérieures est constamment de 7, la troisième et la quatrième en contact avec l'œil. Il existe toujours une préoculaire et deux postoculaires. La formule temporale habituelle est 2+2, 2+3 ou 2+4, exceptionnellement 1+2 d'un côté de la tête, et les formules mixtes sont fréquentes. Un spécimen présente la formule 1+3 des deux côtés de la tête. La loréale est toujours absente et les écailles dorsales sont fortement carénées.

Le dessus du corps est brun clair avec de quarante-neuf à soixante taches médianes brun-gris foncé ou noirâtres entre le cou et le niveau de l'anus alternant avec des zones brun clair ou blanchâtres. De chaque côté du corps on observe un nombre équivalent de taches sombres transversales irrégulières de même couleur que les taches médianes mais plus étroites. Elles sont habituellement situées au niveau des zones claires médianes qu'elles bordent latéralement. Ce type de coloration tachetée alternée se prolonge sur le dessus et le côté de la queue mais devient généralement indistinct vers son extrémité. Sur le dessus de la tête et du cou, on observe deux ou trois chevrons brun foncé dont la pointe est dirigée vers l'avant. Le dessous de la tête, du corps et de la queue est brun clair. Il existe habituellement toutes les deux ou trois écailles ventrales une petite tache brun foncé latérale. Parfois, c'est la plupart des ventrales qui sont latéralement tachetées de brun foncé.

Description des autres spécimens

Les trente-neuf spécimens du Mali, de Mauritanie et du Niger, se répartissent en 10 mâles, 27 femelles et 2 spécimens mutilés. Le plus grand mâle mesure 501 mm, la plus grande femelle 640 mm. La longueur moyenne des mâles est de 446 mm (écart-type : ± 33 mm), celle

des femelles est de 532 mm (écart-type : ± 102 mm). Le rapport LT/LQ varie de 5,8 à 6,7 chez les mâles (moyenne : 6,3 ; écart-type : $\pm 0,3$) et de 7,1 à 8,7 chez les femelles (moyenne : 7,6 ; écart-type : $\pm 0,4$). Le nombre de rangs dorsaux varie de 21 à 23 (moyenne : 21,6 chez les mâles et 22,1 chez les femelles). Le nombre de ventrales varie de 208 à 220 chez les mâles (moyenne : 213,9 ; écart-type : $\pm 3,9$) et de 212 à 235 chez les femelles (moyenne : 222,7 ; écart-type : $\pm 5,0$). Le nombre de sous-caudales varie de 55 à 61 chez les mâles (moyenne : 58,4 ; écart-type : $\pm 1,7$) et de 45 à 58 chez les femelles (moyenne : 51,5 ; écart-type : $\pm 2,9$). Les autres caractéristiques de l'écaillage de ces spécimens et leur coloration sont similaires à ceux de l'holotype et des paratypes. En particulier, la nasale est toujours entière et les taches dorsales et latérales sombres sont toujours alternées. Les six spécimens du Sénégal sont partiellement mutilés. Leurs caractéristiques entrent toutes dans la variabilité des autres spécimens.

III. DISCUSSION

L'étude des spécimens de notre collection montre qu'au moins trois espèces du genre *Dasypeltis* Wagler sont représentées. Elles diffèrent notamment par leur nombre de ventrales et de sous-caudales (Tableau 1), ainsi que par leur coloration (Fig. 5). Leur répartition géographique est nettement distincte, respectivement sahélienne, soudanienne et guinéenne, et intéresse toujours plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Fig. 6). Il existe plusieurs zones de sympatrie entre l'espèce sahélienne et l'espèce soudanienne d'une part (zone côtière des niayes au Sénégal, Séoulasso au Mali, Piliki au Niger) et entre l'espèce soudanienne et l'espèce guinéenne d'autre part (Casamance, régions limitrophes du Sénégal oriental, sud du Bénin). Dans les zones de sympatrie, les différences entre les spécimens attribuables à chaque espèce sont toujours très marquées et il n'existe aucun spécimen intermédiaire.

Depuis Boulenger (1894), tous les spécimens d'Afrique de l'Ouest du genre *Dasypeltis* ont été attribués à *D. scabra* (Linné, 1758) ou à *D. fasciata* Smith, 1849 (Gans 1959, Gans 1964, Villiers 1975, Joger 1981, Kulmus 1985, Meirte 1992, Chippaux 2001, Villiers & Condamin 2005). Toutefois, lors de sa révision, Gans (1959) n'a eu accès qu'à une cinquantaine de spécimens d'Afrique de l'Ouest, la plupart provenant de régions forestières proches du golfe de Guinée, depuis le Nigéria jusqu'au Libéria.

Tableau 1 : Récapitulatif des caractéristiques de l'écaillure de *Dasypeltis sahelensis*, *D. confusa*, *D. gansi gansi* et *D. gansi latericia* et comparaison avec les populations de *D. fasciata* du Sierra Leone, du Liberia et de Guinée. Les chiffres en caractère gras correspondent aux valeurs moyennes, les autres chiffres aux valeurs minima et maxima observées chez ces mêmes spécimens.

Table 1: Main characteristics of *Dasypeltis sahelensis*, *D. confusa*, *D. gansi gansi* and *D. gansi latericia*, and comparison with *D. fasciata* populations from Sierra Leone, Liberia and Guinea. Figures in bold correspond to average values, other figures correspond to minimum and maximum values.

Espèces (effectifs)	Dorsales		Ventrals		Sous-caudales		Coloration*
	M	F	M	F	M	F	
<i>D. sahelensis</i> (22 ♂, 43 ♀)	21-21,5-23	21-22,3-23	207-213,8-221	212-223,7-237	55-59,7-67	45-51,6-58	< NL scabra >
<i>D. confusa</i> (18 ♂, 24 ♀)	23-24,1-25	23-24,8-26	213-220,2-227	224-232,9-242	65-68,9-73	53-59,8-67	< L scabra >
<i>D. gansi gansi</i> (42 ♂, 48 ♀)	21-22,2-25	21-22,9-25	221-231,1-240	235-245,6-255	68-76,5-83	59-64,2-73	< light tan fasciata >
<i>D. gansi latericia</i> (65 ♂, 75 ♀)	21-21,8-25	21-23,1-25	219-231,6-243	234-245,1-262	66-74,9-86	59-64,9-72	non mentionnée (Fig.5E)
<i>D. fasciata</i> ** (12 ♂, 7 ♀)	20-22,3-23	21-22,8-25	227-236,3-245	244-247,8-254	71-79,9-88	70-75,4-84	< fasciata >

* selon la nomenclature de Gans (1959, 1960)

** collection IRD pour 3 spécimens de Guinée ; collection MNHN et d'après Gans (1959) pour 16 spécimens de Sierra Leone et du Libéria

D. confusa et *D. sahelensis* possèdent tous deux une coloration de type “scabra”, respectivement “linked scabra” pour la première (Fig. 5A) et “non-linked scabra” pour la seconde (Fig. 5B), selon la terminologie de Gans (1959). La présence constante d’une nasale entière chez *D. sahelensis* est unique dans le genre *Dasypeltis* et permet de le distinguer de toutes les autres espèces de ce genre et en particulier de *D. scabra* dont la localité-type – “In Indiis” – est selon Flower (1933) la province du Cap en Afrique du Sud. De même, la coloration de type “linked scabra”, qui est constante chez *D. confusa*, n’est rencontrée chez aucun *D. scabra* d’Afrique australe (Gans, 1959). Les populations de *D. scabra* d’Afrique du Sud présentent aussi dans les deux sexes sensiblement moins de ventrales et de sous-caudales que *D. confusa* (ventrales : 179-215 au lieu de 213-227 chez les mâles, 198-225 au lieu de 224-242 chez les femelles ; sous-caudales : 49-66 au lieu de 65-73 chez les mâles, 43-60 au lieu de 53-67 chez les femelles) (Gans, 1959). Il est à noter que la coloration de type “non-linked scabra” est également rencontrée chez certains spécimens de savane guinéenne, dont trois de l’est de la Guinée dans notre collection (Fig. 5C). Le statut de ces spécimens partiellement sympatriques avec *D. confusa* et jusqu’à présent rattachés à *D. scabra* par Gans (1959) et par Roux-Estève (1969) est incertain mais il est probable qu’ils appartiennent eux aussi à une espèce non encore décrite.

D. gansi présente une coloration de type “fasciata” atténuée, notamment en ce qui concerne la sous-espèce nominale dont les spécimens sont toujours très clairs avec des taches dorsales peu apparentes ou absentes (Fig. 5D). Ce type particulier de coloration avait déjà été



A. *Dasypeltis confusa* (Bourrofaye, Basse Casamance, Sénégal)



D. *Dasypeltis gansi gansi* (Dielmo, Saloum, Sénégal)



B. *Dasypeltis sahelensis* (Korri Solomi, Aïr, Niger)



E. *Dasypeltis gansi latericia* (Bandafassi, Sénégal oriental)



C. *Dasypeltis* cf *scabra* (Dalakan, Haute Guinée)

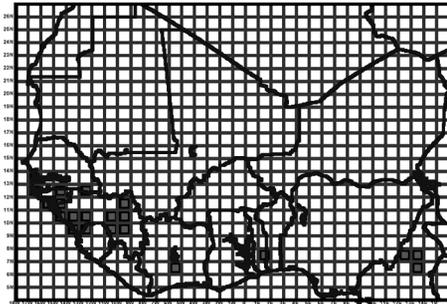


F. *Dasypeltis fasciata* (Forêt de Zياما, Guinée forestière)

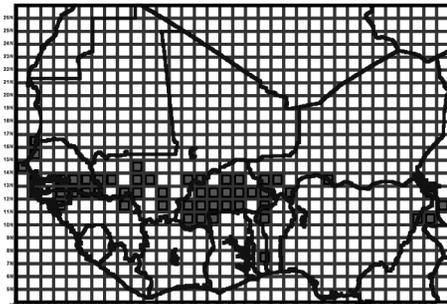
Figure 5 : Aspect de la coloration dorsale chez des spécimens préservés de (A) *Dasypeltis confusa*, (B) *D. sahelensis* et (C) *D. cf scabra* et aspect général de spécimens vivants de (D) *Dasypeltis gansi gansi*, (E) *Dasypeltis gansi latericia* et (F) *Dasypeltis fasciata*.

Figure 5: Aspect of dorsal coloration in preserved specimens of (A) *Dasypeltis confusa*, (B) *D. sahelensis* and (C) *D. cf scabra* and general aspect of living specimens of (D) *Dasypeltis gansi gansi*, (E) *Dasypeltis gansi latericia* et (F) *Dasypeltis fasciata*.

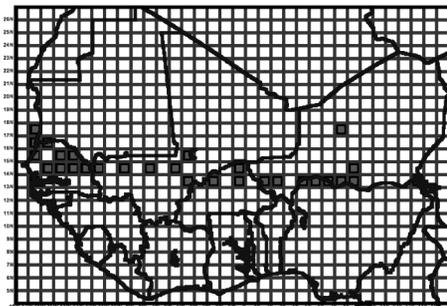
remarqué par Gans (1959, 1960) chez les deux seuls spécimens de Sénégal dont il avait disposé et qui étaient les seuls à ne pas provenir de forêt dense parmi ceux qu'il avait attribué à *D. fasciata*. "The Gambia record was based on a single specimen from Cape St. Mary (B.M. 1927-2-2-70). Its base color was a very light tan, much lighter than the olive to chocolate browns of specimens from more eastern localities, and it appeared as if the specimen had faded or been bleached by sunlight. The characteristic *D. fasciata* pattern of blotches was still



A. *Dasyveltis confusa*



B. *Dasyveltis gansi*



C. *Dasyveltis sahelensis*

Figure 6 : Répartition géographique de *Dasyveltis confusa* (A), *Dasyveltis gansi* (B) et *Dasyveltis sahelensis* (C) en Afrique de l'Ouest (spécimens examinés).

Figure 6: Geographic distribution of *Dasyveltis confusa* (A), *Dasyveltis gansi* (B) et *Dasyveltis sahelensis* (C) in West Africa (specimens examined).

present” (Gans, 1960). Suite à la découverte dans les environs de Dakar d’un deuxième spécimen présentant ce même type de coloration, Gans (1960) avait alors émis l’hypothèse que l’extension de l’aire de répartition de *D. fasciata* loin de la forêt dense avait été rendue possible par l’absence de *D. scabra* dans cette partie de l’Afrique de l’Ouest, et interprété la coloration “light tan fasciata” comme un nouvel exemple d’adaptation au substrat dans le genre *Dasypeltis*. Ce type d’adaptation se retrouve dans le cas des populations des zones latéritiques du Sénégal, de Guinée et du Mali qui présentent une coloration rougeâtre et des motifs dorsaux plus contrastés (Fig. 5E).

Les différences entre les trois formes du groupe *D. fasciata* nous semblent être de niveau certainement spécifique entre la forme de forêt et celles de savane, et de niveau au moins subs spécifique entre les deux formes de savane. Le type de *D. fasciata* provient du Sierra Leone ; dans ce pays comme dans les pays voisins du golfe de Guinée, tous les spécimens qui présentent la coloration typique de *D. fasciata* sont strictement associés à la grande forêt dense (Fig. 5F). Outre les différences de coloration dorsale, ventrale et céphalique, ainsi que d’affinité de végétation, *D. fasciata* diffère des deux formes de savane par un nombre sensiblement plus élevé de sous-caudales chez les femelles et, dans une moindre mesure, de ventrales et de sous-caudales chez les mâles (Tableau 1). Nos données de Guinée montrent aussi que *D. fasciata* est totalement séparé des deux formes de savane par les vastes zones de savane boisée et de forêt claire guinéennes occupées par *D. confusa* et occupe seulement le sud-est de ce pays dans la grande forêt dense des environs de Nzérékoré à la frontière du Libéria. Dans le cas des deux formes de savane du complexe *D. fasciata*, des études génétiques devraient pouvoir établir à l’avenir si les différences entre ces deux formes sont de niveau spécifique ou sous-spécifique. Les différences de coloration sont atténuées chez les spécimens préservés mais restent suffisantes, en particulier au niveau de la partie avant du corps, pour toujours permettre de séparer facilement *D. g. gansi* de *D. g. latericia*. Par ailleurs, près de la moitié des spécimens de *D. g. gansi* possède une seule postoculaire des deux côtés de la tête alors que ceci n’est jamais observé chez *D. g. latericia*. En revanche, les autres caractères de l’écaillage sont remarquablement similaires entre ces deux taxons. Aucun cas de sympatrie n’a pu être mis en évidence malgré l’importance de nos collectes en zone soudanienne. La vaste distribution de *D. g. latericia* depuis le sud-est du Sénégal jusqu’à la région de Sikasso au Mali semble séparer totalement les populations de *D. g. gansi* de Sénégal de celles du reste de l’Afrique de l’Ouest. Dans le cas du Burkina Faso, nous n’avons pas systématiquement noté les caractères

de coloration de l'ensemble des spécimens de *D. gansi* quand nous avons examiné la collection Roman (Trape, 1995), mais les deux sous-espèces sont également présentes dans ce pays.

Nous avons aussi comparé *D. gansi*, *D. sahelensis* et *D. confusa* aux autres espèces et sous-espèces actuellement reconnues dans le genre *Dasypeltis* : *D. inornata* Smith, 1849, *D. medici medici* (Bianconi, 1859), *D. medici lamuensis* Gans, 1957, *D. atra* Sternfeld, 1912 et *D. palmarum* (Leach, 1818) (Laurent 1956, Gans 1959, 1960, 1964, FitzSimons 1962, Meirte 1992, Chippaux 2001, Spawls *et al.* 2002). *D. inornata*, dont le type est du Natal (Afrique du Sud), est distribué dans le sud-est de l'Afrique du Sud. Son grand nombre de sous-caudales (81-109 chez les mâles, 69-84 chez les femelles) le distingue de toutes les autres espèces. *D. medici medici*, dont le type est du Mozambique, est distribué en Afrique de l'Est. Sa coloration très particulière ("medici") et la présence de nombreuses fossettes apicales réparties sur l'ensemble de la frontale le distingue de toutes les autres espèces. *D. medici lamuensis*, dont le type provient de l'île de Lamu (Kenya), est distribué dans les régions côtières d'Afrique de l'Est. Il présente une coloration brun-rouge uniforme mais conserve les nombreuses fossettes apicales réparties sur l'ensemble de la frontale de la sous-espèce nominale, ce qui permet de le distinguer des autres espèces. *D. atra*, dont le type provient du Kivu (Congo), est une espèce de montagne, distribuée en Afrique de l'Est, dont la coloration est généralement uniforme, brun, brun-rouge ou noire. Elle ne présente jamais une coloration de type "scabra" et diffère de *D. gansi* par un nombre plus faible de ventrales et de sous-caudales (ventrales : 202 à 218 au lieu de 219-243 chez les mâles, 214-237 au lieu de 234-262 chez les femelles ; sous-caudales : 58-72 au lieu de 66-86 chez les mâles, 49-62 au lieu de 59-73 chez les femelles) (Laurent, 1956). *D. palmarum*, dont le type provient de Boma (Bas-Congo), est une espèce des savanes côtières des deux Congo, de l'enclave de Cabinda et du nord de l'Angola. Elle présente habituellement une coloration très particulière ("palmarum"), bien différente de celle de *D. gansi*, *D. sahelensis* et *D. confusa*. Certains spécimens sont uniformément clairs, mais la plupart peuvent être séparés de *D. gansi* à partir du rapport de leur nombre de ventrales sur leur nombre de sous-caudales, en particulier chez les femelles. Chez plus de 95% des spécimens, ce rapport est inférieur à 3,0 (mâles) ou 3,5 (femelles) chez *D. palmarum*, supérieur à 2,9 (mâles) ou 3,6 (femelles) chez *D. gansi*.

Nous avons également examiné l'ensemble de la synonymie dans le genre *Dasypeltis* afin de déterminer si un ou plusieurs noms pouvaient être rétablis pour les espèces décrites dans cet article. Selon Gans (1959), la synonymie de *D. fasciata* comprend *Dipsas carinatus* Hallo-

well, 1857, du Libéria, *Rachiodon scaber* var. *subfasciatus* Jan, 1863, du Ghana (“Costa d’Oro”) et *Dasypeltis macrops* Boulenger, 1907 d’Efulen (Cameroun). Les descriptions respectives et les localités d’origine de *fasciata*, *carinatus* et *macrops* ne laissent aucun doute sur la synonymie de ces trois taxons et la variété *subfasciatus* est considérée comme *nomen nudum* par Gans (1959). La synonymie de *D. medici* comprend *Dasypeltis scaber* var. *fasciolata* Peters, 1968 et *Dasypeltis elongata* Mocquard, 1888, tous deux de Zanzibar et représentant effectivement toutes les caractéristiques de *D. medici*. La synonymie de *D. inornata* comprend *Rachiodon scaber* var. *unicolor* Jan, 1863, du Natal (Afrique du Sud), qui est considéré comme *nomen nudum* par Gans (1959). La synonymie de *D. scabra* comprend *Rachiodon abyssinus* Duméril, Bibron & Duméril 1854, d’Ethiopie, *Dasypeltis scaber* var. *capensis* Peters, 1864, du Cap de Bonne Espérance (Afrique du Sud), *Dasypeltis scaber* var. *mossambicus* Peters, 1864, de Tete et Boror (Mozambique), *Dasypeltis scaber* var. *breviceps* Peters, 1864, de l’intérieur de Port Elisabeth (Afrique du Sud), *Dasypeltis scaber* var. *lineolata* Peters, 1878, de Kitui, Ukamba (Kenya) et *Dasypeltis scabra loveridgei* Mertens, 1954, de Windhoek (Namibie). Les types de Peters et celui de Mertens proviennent tous d’Afrique australe où les colorations “linked scabra” de *D. confusa* et “fasciata” de *D. gansi* sont absentes et où tous les spécimens à coloration “non-linked scabra” présentent une nasale semi-divisée et diffèrent donc ainsi de *D. sahelensis*. *Rachiodon abyssinus* a été décrit à partir de deux spécimens qui appartiennent probablement à deux espèces différentes. MNHN 6567, qui est l’holotype illustré par Duméril, Bibron et Duméril (1854) (pl. 81, fig. 1 et fig. 2), présente une coloration de type “non-linked scabra” qui le distingue de *D. gansi* et de *D. confusa*. Il possède un nombre de ventrales très élevé (260) qui le distingue de *D. sahelensis* et qui est retrouvé, avec ce type de coloration, uniquement chez d’autres spécimens d’Ethiopie et d’Erythrée (maximum : 273 ventrales chez une femelle de Gheleb, Erythrée) (Gans 1959, Largen & Rasmussen 1993). *Dasypeltis abyssina* (= *Rachiodon abyssinus*, le genre *Dasypeltis* étant féminin) apparaît ainsi clairement comme une espèce valide qui depuis Boulenger (1894) est restée placée à tort dans la synonymie de *D. scabra*.

La répartition géographique de *D. sahelensis*, *D. gansi* et *D. confusa* reste à préciser. Les spécimens d’autres régions d’Afrique que nous avons examinés montrent que *D. confusa* est également rencontré au Cameroun et pourrait ainsi avoir une large répartition dans d’autres pays d’Afrique centrale. De même, *D. sahelensis*, qui est également présent dans le nord du Burkina Faso, pourrait atteindre l’est et le nord de l’Afrique. *D. gansi*, qui est également pré-

sent en savane soudanienne d’Afrique de l’Ouest en Côte d’Ivoire, au Ghana, au Togo et au Nigéria, atteint le nord du Cameroun et le Tchad et pourrait être rencontré jusqu’au Soudan.

Le caractères classiques de l’écaillage sont souvent peu discriminants dans le genre *Dasypeltis*. L’importance considérable du travail de Gans (1959) et la nouveauté de l’approche en trois étapes – “non-dimensional”, “species in space”, “attribution of names” – qu’il avait alors utilisée, ont longtemps dissuadé tout nouveau travail sur ce genre. Toutefois Hughes (1977), repris par Schätti (1986), avait déjà évoqué l’existence probable en Afrique de l’Ouest d’une forme de savane proche de *D. fasciata* non encore décrite. L’important matériel nouveau que nous avons collecté permet d’ajouter ou de rétablir quatre espèces et une sous-espèce dans le genre *Dasypeltis*, dont trois précédemment confondues avec *D. scabra*. Il est probable que d’autres espèces restent à rétablir ou à décrire dans ce genre.

Remerciements. - Nous remercions vivement M. Laurent Chirio pour nous avoir permis d’examiner l’importance collection de *Dasypeltis* qu’il a réalisée au Cameroun et M. Ivan Ineich pour avoir mis à notre disposition la collection du Muséum national d’Histoire naturelle de Paris. Ce manuscrit et tout particulièrement la décision de décrire *D. gansi latericia* a beaucoup bénéficié des conseils et remarques de M. Olivier Pauwels à qui nous adressons nos très vifs remerciements.

IV. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Boulenger G.A. 1894 - Catalogue of the snakes in the British Museum (Natural History). Volume 2. London, 382 p.

Chippaux J.P. 2001 - Les serpents d’Afrique occidentale et centrale. Paris, IRD Editions, 2^e édition, 292 p.

Duméril A.M.C., Bibron G. & Duméril A. 1854 - Erpétologie générale ou histoire naturelle complète des reptiles. Atlas. Paris, Librairie Encyclopédique de Roret, pl. 81.

FitzSimons V.F.M. 1962 - Snakes of Southern Africa. London, Macdonald, 423 p.

Flower S.S. 1933 - Notes on the recent reptiles and amphibians of Egypt, with a list of the species recorded from that Kingdom. *Proc. Zool. Soc. Lond.*, 818: 735-851.

Gans C. 1959 - A taxonomic revision of the African Snake Genus *Dasypeltis* (Reptilia, Serpentes). *Ann. Mus. Roy. Congo Belge (ser. B) Sci. Zool.*, 74 : 1-237.

Gans C. 1960 - The western extremity of the range of *Dasypeltis fasciata*, with notes on ecology and color resemblance. *Copeia*, 2 : 154-155.

Gans C. 1964 - Further comments on the forms of the African snake genus *Dasypeltis*. *Rev. Zool. Bot. Afr.*, 69 : 279-295.

Hughes B. 1977 - Latitudinal clines and ecogeography of the West African night adder *Causus maculatus* (Hallowell, 1842), Serpentes, Viperidae. *Bull. IFAN*, A39 : 358-384.

Jöger U. 1981 - Zur Herpetofaunistik Westafrikas. *Bonn. Zool. Beitr.*, 35 : 129-174.

- Kulmus H. 1985 - Einige Anmerkungen zur Zucht und Haltung von Eierschlangen. *Herpetofauna*, 7 : 23-34.
- Largen M.J. & Rasmussen J.B. 1993 - Catalogue of the snakes of Ethiopia (Reptilia, Serpentes), including identification keys. *Trop. Zool.*, 6 : 313-434.
- Laurent R. F. 1956 - Contribution à l'herpétologie de la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale. *Ann. Mus. Roy. Congo Belge (Sci. Zool.)*, 48 : 1-390.
- Meirte D. 1992 - Clés de détermination des serpents d'Afrique. *Ann. Mus. Roy. Afr. Centr., Sci. Zool.*, 267 : 1-152.
- Roux-Estève R. 1969 - Les serpents de la région de Lamto (Côte d'Ivoire). *Ann. Univ. Abidjan (Ser. E)*, 2 : 81-140.
- Schätti B. 1986 - Herpetologische Ausbeute einer Sammelreise nach Mali (Amphibia, reptilia). *Rev. Suisse Zool.*, 93 : 765-788
- Spawls S., Howell K., Drewes R. & Ashe J. 2002 - A Field Guide to the Reptiles of East Africa. London - San Diego, Academic press, 543 p.
- Trape J.-F. 2005 - Note sur quelques serpents méconnus du Burkina Faso de la collection de Benigno Roman. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 116 : 39-49.
- Villiers A. 1975 - Les serpents de l'Ouest Africain. Dakar, IFAN, Initiation et Etudes Africaines, n° 2, 3^e éd., 195 p.
- Villiers A. & Condamin M. 2005 - Les serpents de l'Ouest Africain. Dakar, IFAN, Initiation et Etudes Africaines, n° 2, 4^e éd., 205 p.

Manuscrit accepté le 30 juin 2006

ANNEXE : Clé de détermination des espèces du genre *Dasypeltis* en Afrique de l'Ouest

1. Tâches dorsales médianes et latérales noirâtres ou brun-gris foncé contrastant toujours fortement avec la coloration claire du reste du corps. Habituellement moins de 225 ventrales chez les mâles et moins de 238 ventrales chez les femelles.....**2**
 - Chez les spécimens préservés, coloration dorsale uniforme ou taches dorsales peu contrastées et jamais noirâtres ni brun-gris foncé au milieu du corps, seule la peau intersticielle étant parfois noire. Chez les spécimens vivants, taches dorsales médianes et latérales au milieu du corps beige, olivâtre, marron ou brun-rouge, jamais noirâtres ni gris foncé. Habituellement plus de 225 ventrales chez les mâles et plus de 238 ventrales chez les femelles**4**
2. Taches latérales noirâtres disposées symétriquement de chaque côté des taches médianes noirâtres***Dasypeltis confusa***
 - Taches latérales noirâtres disposées symétriquement de chaque côté des zones claires qui séparent les taches médianes noirâtres**3**
3. Nasale entière. Sahel***Dasypeltis sahelensis***
 - Nasale semi-divisée. Savane guinéenne***Dasypeltis cf scabra***
4. Coloration dorsale dominante sombre. Toujours deux post-oculaires. Habituellement plus de 70 sous-caudales chez les femelles. Forêt dense sempervirente.....
***Dasypeltis fasciata***
 - Coloration dorsale dominante claire. Une ou deux post-oculaires. Habituellement moins de 70 sous-caudales chez les femelles. Savane**5**
5. Coloration dorsale beige uniforme ou présence de taches médianes et latérales à peine plus sombres que le reste du corps. Une seule post-oculaire chez près de la moitié des spécimens***Dasypeltis gansi gansi***
 - Taches médianes et latérales brun-rouge chez les spécimens vivants. Chez les spécimens préservés, elles deviennent souvent assez peu distinctes mais la coloration noire de la peau intersticielle et du rebord des écailles au niveau de ces tâches reste toujours très apparente à l'avant du corps. Deux post-oculaires chez tous les spécimens
***Dasypeltis gansi latericia***

Bulletin de la Société Herpétologique de France N° 119

Directeur de la Publication/Editor : Claude MIAUD

Comité de rédaction/Managing Co-editors :

Jean LESCURE, Claude PIEAU, Jean Claude RAGE, Max GOYFFON, Roland VERNET

Secrétariat de Rédaction/Secretary : Josée DEPRIESTER

Comité de lecture/Advisory Editorial Board :

Robert BARBAULT (Paris, France) ; Aaron M. BAUER (Villanova, Pennsylvania) ;

Liliane BODSON (Liège, Belgique) ; Donald BRADSHAW (Perth, Australie) ;

Corinne BOUJOT (Paris, France) ; Maria Helena CAETANO (Lisbonne, Portugal) ;

Max GOYFFON (Paris, France) ; Robert GUYETANT (Chambéry, France) ;

Ulrich JOGER (Darmstadt, Allemagne) ; Benedetto LANZA (Florence, Italie) ;

Raymond LECLAIR (Trois-Rivière, Canada) ; Guy NAULLEAU (Chizé, France) ;

Saïd NOUIRA (Tunis, Tunisie) ; V. PEREZ-MELLADO (Salamanque, Espagne) ;

Armand DE RICQLES (Paris, France) ; Zbynek ROCEK (Prague, Tchécoslovaquie).

Instructions aux auteurs / Instructions to authors :

Des instructions détaillées ont été publiées dans le numéro 91 (3^e trimestre 1999). Les auteurs peuvent s'y reporter. S'ils ne le possèdent pas, ils peuvent en obtenir une copie auprès du responsable du comité de rédaction.

Elles sont également consultables sur le site internet de l'association :

<http://www.societeherpetologiquedefrance.asso.fr>

Les points principaux peuvent être résumés ainsi : les manuscrits sont dactylographiés en double interligne, au recto seulement. La disposition du texte doit respecter la présentation de ce numéro. L'adresse de l'auteur se place après le nom de l'auteur (en première page), suivie des résumés et mots-clés en français et en anglais. Les figures sont réalisées sur documents à part, ainsi que les légendes des planches, figures et tableaux. Les références bibliographiques sont regroupées en fin d'article.

Exemple de présentation de référence bibliographique :

Bons J., Cheylan M. & Guillaume C.P. 1984 - Les Reptiles méditerranéens. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 29 : 7-17

Tirés à part / reprints : Les tirés à part (payants) ne sont fournis qu'à la demande des auteurs (lors du renvoi de leurs épreuves corrigées) et seront facturés par le service d'imprimerie. Tous renseignements auprès du trésorier.

La rédaction n'est pas responsable des textes et illustrations publiés qui engagent la seule responsabilité des auteurs. Les indications de tous ordres, données dans les pages rédactionnelles, sont sans but publicitaire et sans engagement.

La reproduction de quelque manière que ce soit, même partielle, des textes, dessins et photographies publiés dans le Bulletin de la Société Herpétologique de France est interdite sans l'accord écrit du directeur de la publication. La SHF se réserve la reproduction et la traduction ainsi que tous les droits y afférant, pour le monde entier. Sauf accord préalable, les documents ne sont pas retournés.

ENVOI DES MANUSCRITS / MANUSCRIPT SENDING

Claude MIAUD, Université de Savoie, UMR CNRS 5553, Laboratoire d'Écologie Alpine,

73 376 Le-Bourget-du-Lac. 3 exemplaires pour les manuscrits soumis par la poste,

ou bien en fichier attaché à : claudemiaud@univ-savoie.fr

Abonnements 2006 / Subscriptions to SHF Bulletin

France, Europe, Afrique : 45 €uros

Amérique, Asie, Océanie : 70 US \$

To our members in America, Asia or Pacific area : The SHF Bulletin is a quarterly. Our rates include airmail postage in order to ensure a prompt delivery.

N° 119

N° commission paritaire : 59374

Photo de couverture : *Dasypteltis fasciata* (Kpalimé, Togo)

Imprimeur : S.A.I. Biarritz

Jean-François TRAPE

Z.I. de Mayonnabe, 18 allée Marie-Politzer, 64 200 Biarritz

Mise en page : Valérie GAUDANT (SFI)

Dépôt légal : 3^e trimestre 2006